



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente de l'agriculture,
des pêcheries et de l'alimentation

Étude détaillée du projet de loi 100 - Loi modifiant
la Loi sur la protection du territoire agricole (3)

Le mardi 20 décembre 1988 - No 12

Président : M. Pierre Lorrain

QUÉBEC

*Reçu de
13/63/89*

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières*

Motion proposant la convocation du comité technique mis sur pied par le ministre à la suite de sa rencontre avec la table Québec-municipalités	
M. Jacques Brassard (suite)	CAPA-363
M. Francis Dufour	CAPA-366
Motion d'amendement	CAPA-368
M. Francis Dufour	CAPA-368
M. Michel Pagé	CAPA-373
M. Yves Blais	CAPA-376
Lettre de l'UPA déposée	CAPA-377
Reprise du débat sur la motion d'amendement	CAPA-377
M. Jacques Brassard	CAPA-377
Motion de sous-amendement	CAPA-378
M. Jacques Brassard	CAPA-378
M. Francis Dufour	CAPA-382
M. Gérald Godin	CAPA-384
M. Yves Blais	CAPA-385
Étude détaillée	CAPA-388
Définition du producteur agricole	CAPA-388

Autres intervenants

M. Maurice Richard, président

M. André Beaudin
M. Albert Houde
M. Charles Messier
M. Claude Dubois

Abonnement: 250 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires
70 \$ par année pour les débats de la Chambre
Chaque exemplaire: 1,00 \$ - Index: 10 \$
(La transcription des débats des commissions parlementaires est aussi disponible sur microfiches au coût annuel de 150 \$)

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:
Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1060, Conroy, R.-C. Édifice "G", C.P. 28
Québec, (Québec)
G1R 5E6 161. 418-643-2754

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Le mardi 20 décembre 1988

Étude détaillée du projet de loi 100

(Onze heures trente-cinq minutes)

Le Président (M. Richard): À l'ordre, s'il vous plaît! Je déclare la séance de la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation ouverte. Je vous rappelle le mandat de notre commission qui est de procéder à l'étude détaillée du projet de loi 100, Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Y a-t-il des remplacements, M. le secrétaire?

Le Secrétaire: Oui, M. le Président. M. Garon (Lévis) est remplacé par M. Blais (Terrebonne).

Le Président (M. Richard): Merci. Je vous rappelle aussi que nous étions sur une motion principale de forme. Donc, le proposeur a droit à 30 minutes. C'est effectivement M. le député de Lac-Saint-Jean, et il lui reste 22 minutes 56 secondes d'intervention, au maximum. La motion était la suivante: "Il est proposé qu'en vertu de l'article 244 de nos règles de procédure, la commission permanente de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, convoque, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi 100 Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole, le comité technique mis sur pied par le ministre."

M. le député de Lac-Saint-Jean, vous pouvez continuer votre intervention.

M. Brassard: M. le Président...

M. Pagé: M. le Président, si le député de Lac-Saint-Jean le permet...

M. Brassard: Oui.

Le Président (M. Richard): M. le ministre.

M. Pagé: ...vous disiez qu'il restait seulement 22 minutes 56 secondes à mon collègue, je n'ai aucune objection à ce qu'on lui donne 23 minutes. J'ai seulement un commentaire en ce début des travaux. Je vais demander tout à l'heure la permission de la commission de déposer deux lettres que j'adresse ce matin à l'Union des municipalités régionales de comté et à l'Union des municipalités du Québec, à la suite des échanges que nous avons eus, autant lors de ma rencontre à la table Québec-municipalités le 9 décembre dernier, qu'à la suite des résultats obtenus. Je dis les résultats obtenus parce que cette démarche s'inscrit dans une perspective de modification du projet de loi en fonction de plusieurs demandes formulées par le monde municipal. En déposant ces lettres, si j'ai le consentement de la commission, je serai par

conséquent en mesure, à ce moment-là, premièrement, de confirmer la teneur des amendements qu'on entend proposer, et deuxièmement, cela pourra très certainement éclairer le débat autour de cette table.

Le Président (M. Richard): Sans déprécier évidemment les membres de la commission parlementaire, j'ai le pouvoir, comme président, d'autoriser le dépôt de documents. Je vous permets, M. le ministre, de déposer les documents en question.

M. Pagé: Je déposerai les documents d'ici quelques minutes, dès qu'ils me parviendront de mon bureau.

Le Président (M. Richard): Merci. Je spécifie à nos collègues de la commission qu'il y a un nouveau remplacement dont m'avise le secrétaire.

Le Secrétaire: Oui. M. Desbiens (Dubuc) est remplacé par M. Godin (Mercier).

Le Président (M. Richard): Nous n'avons pas d'objection?

M. Pagé: Aucune, M. le Président.

Le Président (M. Richard): Le remplacement est donc reconnu. M. le ministre, si je comprends bien, vous avez les documents et vous nous en faites part à l'instant pour qu'on puisse en faire...

M. Pagé: Par déférence pour mon collègue, le député de Lac-Saint-Jean, je vais attendre la fin de son intervention, cela va de soi...

M. Brassard: Merci.

Le Président (M. Richard): Merci.

M. Pagé: ...pour ne pas briser son tempo.

Le Président (M. Richard): M. le député de Lac-Saint-Jean, vous avez la parole.

Motion proposant la convocation du comité technique mis sur pied par le ministre à la suite de sa rencontre avec la table Québec-municipalités

M. Jacques Brassard (suite)

M. Brassard: M. le Président, à la suite de la motion que j'ai déposée hier, demandant qu'on invite le comité technique mis sur pied par le ministre, j'ai, sous les yeux le communiqué de

presse émanant du cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation lui-même, qui s'intitule "Zonage agricole. Le ministre Pagé entendra les représentations des unions municipales".

Je pense qu'il est intéressant de le lire, M. le Président. Le premier paragraphe est le suivant: "Dans la perspective de bonifier le projet de loi 100, Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole, et d'aplanir les oppositions observées depuis son dépôt..." Donc, il est important de souligner le verbe "aplanir": "Aplanir les oppositions observées". Il y a donc reconnaissance qu'il existe des oppositions très fermes et une admission aussi, de la part du ministre, qu'il convient de s'efforcer d'aplanir ces oppositions.

Donc, "pour aplanir ces oppositions observées depuis son dépôt - je poursuis la lecture du communiqué - un comité technique est mis sur pied afin de voir s'il est possible de susciter un rapprochement entre les différents intervenants." Voilà. On pourrait exprimer l'objectif poursuivi. On met sur pied un comité technique. Pourquoi? Dans quel but? C'est pour susciter un rapprochement entre les différents intervenants. Là-dessus, j'ai été étonné hier, et je continue de l'être, du fait que l'UPA, l'Union des producteurs agricoles, n'ait pas été invitée à faire partie du comité technique, parce qu'il me semble que c'est un intervenant important dans le dossier et que si l'objectif poursuivi par ce comité était un rapprochement entre les différents intervenants, il me semble normal et souhaitable, à tout le moins, que l'UPA en fasse partie. Ce n'est pas le cas et c'est tout de même assez curieux.

C'est donc ce qu'a proposé le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation lors de son passage à la table Québec-municipalités. Cela s'est fait, vendredi dernier, au lendemain de la première journée de réunion de la commission parlementaire sur le projet de loi 100. Le comité, disait-on également, devait siéger le lundi 12 décembre. Je pense que cela a été le cas. Je ne sais pas s'il a siégé également à d'autres moments au cours de la semaine dernière; possiblement, puisque le gouvernement, par la voix de son leader, n'a pas jugé bon, durant toute la semaine dernière, au cours des cinq jours de session, d'appeler le projet de loi 100. J' imagine qu'il y a des raisons à cela. Probablement que le comité technique s'est réuni plus d'une fois au cours de la semaine pour tenter d'aplanir les oppositions et de susciter un rapprochement, pour reprendre les expressions mêmes du communiqué émanant du bureau du ministre.

Donc, il a siégé en séance de travail et on disait que cette séance aurait lieu avant la reprise des travaux de la commission permanente de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation prévue pour les jours qui suivent. C'est donc dire qu'il s'est réuni probablement plusieurs fois la semaine dernière. Je le suppose, parce

que, encore une fois, le projet de loi n'a été appelé en aucun moment, la semaine dernière, pendant les cinq jours de session.

Je termine le communiqué. "En acceptant de s'asseoir avec le monde municipal, le ministre Pagé entend s'assurer de la bonne compréhension de tous les intervenants en regard des principes qui sous-tendent le projet de loi 100 et du même coup, revoir les objections formulées depuis le 15 novembre dernier."

M. le Président, c'est là un objectif louable, sans aucun doute, soit celui d'aplanir les oppositions et de susciter un rapprochement. Voilà un objectif louable pour un ministre qui propose un projet de loi important, c'est-à-dire d'essayer de dégager des consensus parmi tous les intervenants. Je pense qu'on ne peut pas reprocher au ministre de poursuivre cet objectif. Alors, c'est un objectif tout à fait louable et souhaitable et nous en sommes, quant à nous. Je pense que sur un dossier aussi majeur, il y a lieu de faire des efforts pour faire tomber les résistances, pour aplanir les oppositions et rapprocher les différents intervenants. S'il y a des fossés entre les intervenants, s'il y a des divergences de vues, un ministre responsable, parrain d'un projet de loi de cette nature, a le devoir d'essayer de rapprocher les parties et d'aplanir les difficultés et les oppositions. Là-dessus, nous en sommes. Cependant, comme commission parlementaire, émanation de l'Assemblée nationale, constituée des élus du peuple, il me semble donc que, comme commission parlementaire, nous avons le devoir, avant de passer à l'étude détaillée du projet de loi, d'entendre un comité technique qui a été mis sur pied afin d'aplanir les oppositions et de rapprocher les différents intervenants et de discuter avec les membres de ce comité, comme élus, comme parlementaires, comme membres d'une commission parlementaire, de façon à vérifier où en est rendu l'aplanissement des oppositions et où en est rendu le rapprochement entre les différents intervenants. Quels sont les éléments sur lesquels il y a eu entente? Quels sont les points qui demeurent des points de divergence? Cela me semble tout à fait essentiel que la commission parlementaire aille dans cette direction et procède à un échange de vues avec le comité technique, de façon à avoir une vision éclairée et correcte de la réalité et du cheminement du projet de loi 100 parmi les divers intervenants.

(11 h 45)

Les deux intervenants majeurs qui font partie de ce comité sont les unions municipales: l'UMRCQ et l'UMQ. On sait que les unions municipales ont soulevé des objections de fond sur le projet de loi 100. En particulier, ils ont des réticences très fortes sur la création d'un nouveau type de zones agricoles, soit les secteurs exclusifs. Ils ont des réserves très fortes et très prononcées sur cette nouvelle notion, sur ce nouveau concept de secteurs exclusifs. Le comité technique a certainement abordé cette

question. Les deux unions ont, sans aucun doute, exprimé leurs réserves, leurs réticences, leurs points de vue sur cela. Est-ce qu'il y a eu rapprochement? Est-ce que les oppositions sont aplanies sur ce sujet majeur qui se trouve au centre même du projet de loi 100, soit les secteurs exclusifs en territoire agricole protégé? Il me semble que ce serait important de le savoir. Quel a été le travail accompli par le comité technique sur cette question? Concrètement, a-t-il réussi à rapprocher les intervenants sur cette question?

Un autre point majeur touché par les unions municipales concerne la limitation des responsabilités pour certaines activités polluantes. C'est toute la question de la qualité de l'environnement, du respect de la qualité de l'environnement. C'est une question majeure qui se retrouve au coeur également du projet de loi 100. Les unions municipales ont plus que des réserves, je dirais des oppositions très claires sur ce sujet-là. Ce sujet a sûrement dû être abordé par le comité technique, je l'imagine, sinon il n'aurait pas fait convenablement son travail. Donc, il serait essentiel que les membres de la commission parlementaire, non pas juste le ministre, puissent, du comité lui-même, avoir un compte-rendu de son travail sur cette question primordiale de la limitation des responsabilités pour certaines activités polluantes.

Les unions municipales ont également exprimé une opposition très ferme à la création du fonds des activités agricoles en disant, entre autres choses - je signale leur mémoire - que le gouvernement du Québec, ce faisant, serait parmi les rares au monde à avoir mis sur pied un fonds de défense des pollueurs. Elles disaient, à titre d'exemple, que ce fonds pourrait servir à la défense d'un producteur agricole poursuivi par le ministère de l'Environnement en raison d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec. Il pourrait s'avérer que tel producteur agricole n'ait pas respecté la Loi sur la qualité de l'environnement et ait pollué son environnement et ce même producteur, pourtant reconnu coupable, pourrait bénéficier d'une aide du fonds des activités agricoles. C'est toujours discutable. Toute opinion est discutable, mais les unions municipales se sont opposées avec vigueur à ce nouveau concept, à cette nouvelle instance que constitue un fonds des activités agricoles pour soutenir et assurer la défense des producteurs contre qui une plainte, une action, une procédure est intentée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Les unions sont contre cela. On pourra en discuter. Je ne me fais pas leur porte-parole et je ne veux pas dire par là que je suis opposé à cette idée, à cette instance, mais les unions sont contre cela. Donc, ce sujet a sûrement dû être abordé au comité technique.

Par conséquent, il me semble qu'on aurait là un moyen très évident, si on recevait le comité technique, si on discutait avec lui, de

voir où se situent les intervenants, et en particulier les deux unions municipales, et peut-être aussi le ministère des Affaires municipales, parce que cela ne serait pas sans intérêt de savoir ce que le ministère des Affaires municipales pense de tout cela. Et ce que pense aussi le ministre des Affaires municipales qui, comme on le sait, s'affiche ou se prétend l'ombudsman des municipalités, le protecteur des municipalités. Cela ne serait pas sans intérêt de savoir ce que pense le ministère des Affaires municipales et le titulaire du ministère des Affaires municipales, le ministre lui-même.

Sur cette question majeure du fonds des activités agricoles, en est-on arrivé à une entente ou a-t-on suffisamment aplani les oppositions pour que les unions puissent en arriver à accepter une telle instance? Je ne le sais pas. Il serait important de le savoir et la meilleure façon de le savoir, évidemment, aurait été, comme on le mentionnait dans nos premières motions préliminaires, d'inviter l'UMRCQ et l'UMQ à venir se faire entendre. Cela a été rejeté malheureusement par la commission parlementaire. Mais peut-être que par le biais du comité technique, on pourrait le savoir, étant donné que les deux unions y sont représentées. Alors, on pourrait peut-être connaître l'évolution de leur opinion et de leur position sur cette question majeure qu'est le fonds des activités agricoles.

Est-ce que leur opposition est maintenue? Est-ce qu'elles continuent de s'y opposer? Est-ce que le gouvernement et le ministre de l'Agriculture a fait des concessions, des compromis? Est-ce qu'il a convenu, avec les unions agricoles, de faire un bout de chemin vers elles? Ce serait important de le savoir. Il serait donc important, sur cette question centrale, soit celle du fonds des activités agricoles, de faire le point avec un comité qui a eu pour tâche, pour fonction, pour mandat, d'aplanir les oppositions et de rapprocher les différents intervenants. Il est à peu près temps qu'on le sache. Pas seulement le ministre, les parlementaires aussi, parce qu'il me semble qu'en cette Chambre, il est important que ce ne soit pas uniquement le pouvoir exécutif qui soit l'objet de considération ou de respect, il faut aussi que le pouvoir législatif, que les parlementaires, que les élus du peuple, aussi bien à l'Assemblée nationale que dans les commissions parlementaires, soient également respectés et considérés et que les parlementaires puissent également faire des démarches de consultation sur un projet de loi qu'ils auront à adopter. Les parlementaires ne sont pas uniquement des pions qui écoutent béatement les propos du ministre, qui gobent tout ce que le ministre leur dit et qui font une confiance sans borne et sans réserve au ministre sur les démarches de consultation.

Les parlementaires ont un rôle actif à jouer dans le processus législatif, dans le processus d'adoption d'un projet de loi. Ils ont un rôle actif à jouer. Ils ont un rôle, non seulement

d'analyse et d'étude minutieuse et sérieuse du projet de loi, mais de consultation des Intervenants aussi. Il ne suffit pas d'analyser un projet de loi en vase clos. Il faut savoir ce que le monde en pense. Il faut savoir ce que les intervenants qui seront directement concernés par ce projet de loi, une fois qu'il sera adopté, en pensent. Quelle est leur position là-dessus? il faut les entendre, il faut connaître leur point de vue. Ils ont sans doute des suggestions et des recommandations intéressantes à faire.

C'est absolument Inqualifiable, M. le Président, qu'on ne puisse pas, sur un projet de loi de cette nature, procéder normalement comme parlementaires. Et dans mon esprit, procéder normalement, cela ne veut pas seulement dire faire l'étude détaillée et sérieuse du projet de loi, cela veut dire aussi prendre contact avec les intervenants concernés, les entendre, les écouter, confronter leurs points de vue avec ceux du ministre et avec les nôtres aussi. On ne sera pas nécessairement toujours d'accord. C'est cela légiférer. C'est cela adopter sérieusement un projet de loi, sinon on abdique, comme parlementaires, et comme pouvoir législatif, on abdique tout entre les mains du pouvoir exécutif.

Malheureusement, depuis quelques années, le pouvoir exécutif grandit, se renforce, augmente ses pouvoirs, ses attributions et ses fonctions et le pouvoir législatif diminue, voit ses tâches dévalorisées et ses fonctions réduites. C'est malheureux dans une société démocratique que les choses se passent ainsi. Comme parlementaires, il faut réagir devant cet état de fait. Il ne faut pas l'accepter, il ne faut pas s'y résigner. Il faut réagir comme parlementaires, et pas uniquement les parlementaires de l'Opposition, je le signale en passant, je pense que c'est important, M. le Président, les parlementaires de tout horizon, parlementaires ministériels également. Ils ont un rôle à jouer en matière de législation, d'étude et de projet de loi.

Ce ne serait pas aller contre la ligne de parti, la solidarité de parti pour les parlementaires ministériels que de dire au ministre: Écoutez, on pense que ce serait légitime, normal et souhaitable que les intervenants soient entendus pendant quelques heures en commission parlementaire. Ce ne serait pas perçu comme une trahison de la part des ministériels à l'égard du gouvernement. Au contraire, ce serait perçu, je pense, comme une réaction saine de la part de parlementaires qui veulent faire leur travail correctement et qui ne sont pas là uniquement comme des appuis silencieux et inconditionnels au ministre parrain du projet de loi. Je pense que ce serait une façon tout à fait admirable et remarquable de valoriser le rôle du député, du parlementaire.

Donc, H y a un moyen, je dirais un compromis. Étant donné qu'on a refusé d'entendre l'UPA, l'UMQ, l'UMRCQ, on ne peut pas revenir là-dessus, c'est fait, H y a eu un vote nominal et cela a été refusé. C'est malheureux, mais cela a

été refusé, mais il y a peut-être moyen de se reprendre comme parlementaires; il y a peut-être moyen de se ressaisir et la façon, à mon avis, élégante de se ressaisir, c'est d'inviter le comité technique formé par le ministre. Invitons-le ce comité. Acceptons de l'inviter. Cela ne durera pas une éternité; cela va durer quelques heures, puis ce sera suffisant, je pense, pour bien cerner les rapprochements qui ont eu lieu, s'il y a eu des rapprochements - on va le savoir - bien les identifier ces rapprochements, bien cerner également les aplanissements des oppositions observés sur ce projet de loi.

Ce sera également une bonne façon de le faire. Là, on pourra juger si vraiment le fossé entre les intervenants s'est rétréci, s'il est demeuré comme tel, s'il y a eu des ponts qui se sont jetés de part et d'autre du fossé ou si ça s'est élargi, comme me le souffle mon collègue de Jonquière. On le saura. Ce ne sera pas bien long. En deux heures, on va savoir exactement où en sont les choses et où sont situées les deux unions municipales sur cette question. On pourra voir si elles ont cheminé vers le ministre ou si le ministre a aussi cheminé vers elles, voir ce que tout cela donne et voir si cela nous permet d'aborder l'étude du projet de loi avec un meilleur éclairage, une meilleure vision des choses et une meilleure vision de la réalité, parce que c'est ça qu'on a à faire comme parlementaires. On ne doit pas légiférer aveuglément. Si on fait cela, on ne s'étonnera pas que le rôle du député soit dévalorisé. (12 heures)

On n'a pas à légiférer aveuglément. On doit légiférer en toute lucidité, en toute connaissance de cause et dans la transparence. C'est pour cette raison, M. le Président, que ma proposition me semble raisonnable dans les circonstances celle d'inviter le comité technique, mis sur pied par le ministre, de l'entendre avant de procéder à l'étude détaillée. Je vous remercie, M. le Président.

Le Président (M. Richard): Merci, M. le député de Lac-Saint-Jean. Je céderai maintenant la parole à M. le député de Jonquière, M. Dufour. Vous avez dix minutes comme intervenant.

M. Francis Dufour

M. Dufour: Merci, M. le Président. Quand on examine la proposition de mon collègue, le député de Lac-Saint-Jean, je pense qu'on ne peut pas faire autrement que de l'examiner d'abord et d'essayer de déterminer si cette proposition peut apporter des éléments nouveaux concernant le projet de loi qu'on a à étudier. Pour ma part, je considère d'abord qu'avoir mis sur pied un comité technique, cela suppose qu'il y a eu des changements majeurs qui vont s'opérer ou qui se sont opérés sur le terrain. Le projet de loi, effectivement, amène des éléments nouveaux, des

éléments excessivement importants concernant le monde agricole et le monde urbain. Il ne faut pas se surprendre que l'Opposition soit critique par rapport à ce projet de loi parce qu'on est en train de chambarder et d'amener des comportements très différents de ce qu'on a vu dans le passé. Malheureusement, le débat a toujours tendance, surtout en fin de session, à demeurer en vase clos entre des parlementaires. Il faut régler le problème entre nous. Les députés sont fatigués, ils ont hâte aux vacances. Les parlementaires, en général, ont peut-être d'autres choses plus importantes à régler et le monde est pris dans le magasinage des fêtes. Nous, on n'a qu'à jouer le rôle des yeux, des oreilles de l'ensemble des citoyens et citoyennes du Québec. C'est cela le rôle de l'Opposition parce que c'est rare qu'on voit à travers une commission parlementaire les députés gouvernementaux se poser des interrogations, des questions ou aller au fond des choses comme telles.

Je ne les blâme pas. Ils sont tenus par la solidarité ministérielle, gouvernementale et le fait qu'eux aussi veulent faire le jeu du ministre. Mais on se rend compte tout de même que pour l'Opposition, les ministres sont limités d'amener des intervenants à venir témoigner, leur dire ce qu'ils pensent par rapport à ces projets de loi.

Je ne crois pas qu'on devrait accepter comme ça, comme *une* lettre à la poste, pour ce qui reste de la poste parce qu'on ne devrait pas accepter facilement qu'on n'ait pas à entendre des intervenants. Même le comité technique, on ne sait pas s'il a fait rapport. On ne sait même pas où le comité technique est rendu dans ses études. J'écoutais tout à l'heure, avec beaucoup d'intérêt, le député de Lac-Saint-Jean qui parlait d'aplanir, d'essayer de redresser les choses et effectivement, il faut bien comprendre que des rapprochements, c'est le temps, on est dans le temps de l'Avent. Il faut aplanir, où il y a des bosses, il faut remettre cela un peu plus égal. C'est aussi qu'à des endroits, il faut redresser des torts qui pourraient être faits. Il me semble que c'est un temps idéal pour ça. Cela est intéressant les mots qui sont employés, des rapprochements entre les intervenants. Est-ce qu'on peut être plus dans l'esprit des fêtes que ça? On dirait que dans le monde agricole actuellement, on essaie de creuser des fossés de plus en plus grands.

Pour moi qui a vécu ces expériences et qui ai vécu pendant de nombreuses années avec la loi de la protection du territoire agricole et la loi de l'aménagement de l'urbanisme, la loi 125, je peux vous assurer et je pense, M. le Président, que vous ne pouvez être indifférent à nos arguments parce que vous aviez à vous prononcer par rapport à ça. Vous savez bien ce que cela veut dire. Vous venez d'un comté largement agricole. Vous avez été maire d'une municipalité relativement importante dans votre comté, sûrement très importante et la plus importante du Québec, comme tous les maires le prétendent

dans le temps qu'ils sont là et on ne peut les blâmer de ça. On se dit qu'est-ce qui nous empêche d'amener des gens à mieux dialoguer, à mieux se comprendre et d'arrêter de faire des cases spéciales pour des individus? On aura bientôt des cases pour chacun. Chacun aura sa loi propre, personnelle. Je veux bien croire qu'on est tous différents les uns des autres, mais qu'on soit des professionnels, des agriculteurs, des marchands, des individus, quelque poste qu'on occupe, devant la loi on est supposément égaux. Je me pose de sérieuses questions à cet égard.

On doit aussi se demander, si on doit vivre et si on fait partie de la même société, parce qu'il me semble qu'il y a des éléments qui devraient nous rapprocher... Nous sommes d'abord humains, nous venons au monde et nous mourrons un jour. Le passage sur terre devrait être fait correctement. On n'est pas là pour nous battre les uns contre les autres et essayer de trouver les différences. Il faut regarder ce qui peut nous réunir, et dans ce projet de loi, il y a effectivement des éléments très différents de ce qu'on a vécu. Qu'a donc fait le comité technique depuis qu'il a été nommé? Est-ce encore un comité pour faire des enterrements de première classe? Jette-t-il de la poudre aux yeux en disant aux gens "Voyez-vous, on a fait quelque chose pour vous autres, on a nommé un comité", mais on n'en entend plus parler. Un comité pour qui? Pour le ministre, pour flatter son ego, ou pour dire les vérités, nous dire ce qu'il a constaté?

Normalement les comités sont formés de fonctionnaires, de gens qui habituellement vont sur le terrain voir ce qui se passe et quand on regarde le résultat, au 20 décembre 1988, on se rend compte qu'il n'y a pas beaucoup d'intervenants qui sont sur la même longueur d'onde. Qu'on prenne les municipalités, les unions municipales, même, c'est assez curieux, s'ils n'écrivent pas trop souvent, même le Barreau du Québec a des choses à dire sur ce projet de loi.

C'est évident qu'il y a dégradation, mais on ne peut dire que les élus municipaux sont jaloux de leurs prérogatives. J'en suis, mais je n'ai pas eu encore la position du ministre des Affaires municipales au sujet de ce projet de loi. Ce n'est pas nous qui avons dit "Je veux être l'ombudsman des municipalités". Et pourtant il y a des projets de loi qui sont très controversés et nous n'en entendons pas parler. On se demande s'il n'est pas mis sur la glace, sur le banc. Je vais demander, la prochaine fois que je le verrai, au ministre des Affaires municipales, s'il est gelé. Il fait froid, mais cela dégèle de temps en temps, la froidure n'est pas toujours égale. Il devrait y avoir des éléments qui lui permettraient de venir nous dire son mot au sujet de ce projet de loi.

Que fait-il des municipalités? Les deux unions municipales disent qu'elles sont contre, et tantôt, on vous parlera d'un autre organisme qui est contre. Donc on réussit presque à faire l'unanimité contre les projets de loi ici.

Il semble que ce soit le propre de ce

gouvernement d'amener tous les intervenants à être contre leurs projets de loi. Ils sont moins bien figolés, ils sont finassés, probablement, mais les gens ne l'ont pas vu comme il faut. On veut se distinguer des autres. On disait qu'on allait légiférer moins et mieux. Moins. C'est la première année depuis trois ans qu'on peut dire que le gouvernement avance à petits pas pour commencer à faire des lois, mais quand on voit le tollé qui se produit, il est mieux de ne pas trop y aller, parce que ce sera le monde à l'envers, et je le déplore. J'ai vu des projets de loi, il y en a deux gros auxquels j'ai assisté, et on a refait complètement les deux projets de loi. Il ne faut pas se gêner de le dire, on a refait au complet la loi 90 et la loi 86. Mieux, non, moins c'est à voir, et je pense que cela achève, parce qu'on va être obligés de prendre des responsabilités et d'y aller.

Comme je le dis, M. le Président, le comité technique doit se prononcer, et nous donner un point de vue. Je ne pense pas que le comité ait été fait seulement pour renseigner le ministre. Il est là aussi pour renseigner les parlementaires, parce que quand le projet de loi arrive devant nous, nous devons nous rendre compte que nous avons notre mot à dire. Nous sommes partie prenante jusqu'à un certain point. Nous pouvons bien nous opposer à la loi, mais notre travail serait incomplet si nous ne prenions pas toutes les informations. Nous pourrions être accusés de faire de l'opposition systématique. Ce n'est pas notre point de vue. Là-dessus, M. le Président, je ne sais pas si on peut convaincre le ministre, mais Je vous dis qu'il y a d'autres intervenants que j'aimerais entendre.

Motion d'amendement

J'aimerais avant de terminer, déposer cet amendement qui dirait à la fin "Le texte de la motion est amendé à la fin par l'ajout des mots "et la Communauté urbaine de Montréal".

Le Président (M. Richard): Alors, M. le député de Jonquière, votre amendement à la motion principale en y portant l'ajout des mots "et la Communauté urbaine de Montréal" est donc recevable. Vous avez la parole, M. le député de Jonquière.

M. Francis Dufour

M. Dufour: Merci, M. le Président. Bien sûr, on va continuer dans la même veine, à savoir s'il y a moyen de convaincre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de revenir à de bons sentiments, d'accepter d'entendre des intervenants que je considère très importants dans le dossier de l'agriculture, pas parce qu'ils font de l'agriculture, pas parce qu'ils cultivent, mais parce qu'ils ont à avoir soin des intérêts globaux d'une population et à la protéger. Il s'agit de connaître ce monde municipal

comme on l'a connu à maintes reprises pour savoir qu'il y a aussi ce rôle de protection. Hier, j'avais l'occasion de discuter avec le ministre. Je me demandais qui va être subordonné à l'autre. Cela a pu arriver que, dans certaines municipalités, des conseils municipaux aient eu tendance à avoir de l'appétit. C'est humain et on ne pense pas que tous les maires et toutes les mairesses du Québec ont été faits sur un modèle uniforme, comme les gens ou les membres de l'Assemblée nationale n'ont pas été faits en copies conformes. Je pense qu'ils ont droit à leurs différences comme à leurs particularités. On ne peut jamais leur reprocher, à 99,9 %, d'au moins vouloir, tout comme nous, le meilleur intérêt ou le meilleur développement du Québec.

La Communauté urbaine de Montréal ou ses représentants ont déclaré à quelques reprises que le développement qui se faisait au détriment du secteur agricole causait des torts considérables aux municipalités. Il faut regarder exactement ce que ces gens soulèvent pour comprendre le bien-fondé de leur réaction. D'abord, ne nous le cachons pas, l'exode des gens hors des centres-villes continue. On n'a pas arrêté le départ des gens du centre-ville pour aller vers l'extérieur ou en périphérie des municipalités, malheureusement. Le problème auquel on est confrontés, comme élus de l'Assemblée nationale, c'est: Comment pourrait-on empêcher les gens d'aller vers l'extérieur? Il y a des coûts sociaux énormes reliés à cette attitude des gens de la ville d'aller vers la périphérie. Il y a des coûts énormes qui sont causés et payés par la société, sans brimer la liberté individuelle.

C'est cela le problème fondamental qu'on a à vivre entre les gens qui demeurent en ville et qui vont demeurer à l'extérieur. Il y a un dommage, bien sûr, à l'agriculture parce qu'on prend souvent des sois extrêmement intéressants et valables pour faire du développement urbain, mais surtout pour faire de l'étalement urbain. Cela engendre des coûts de toutes sortes. Pourquoi? Quand on parle de transport en commun, on est impliqués parce qu'on est obligés de donner des autoroutes qui grugent des parties de sol effarantes, qui demandent des coûts importants pour la construction et pour l'entretien. Il y a des coûts pour la pollution causée par ces déplacements. Il y a la construction des écoles qui se fait à l'extérieur. Il y a tout le système social, le réseau social. Toutes ces questions augmentent les coûts sociaux. Il y a un prix à payer. Est-ce qu'on doit s'obliger, effectivement, comme société, à faire face à ces coûts?

(12 h 15)

Tant que la liberté individuelle existe et n'attaque pas la liberté collective, je peux toujours m'arranger avec cela. J'ai les mots, je ne les dirai pas ici en commission parce que cela ne serait pas parlementaire, mais si les gens veulent faire des choses, s'ils veulent aller dans le bois pour faire des choses, qu'ils ne brisent

rien, ils ont le droit de le faire, je ne peux pas les en empêcher. Mais, quand ils m'obligent à leur donner un transport, qu'ils m'obligent à leur donner des services sanitaires, des services collectifs, des services d'hôpitaux, de voirie, là je pense que j'ai quelque chose à dire. Le législateur n'a pas beaucoup d'éléments qui l'empêche de faire cela si ce n'est que par une vision éclairée et éclairante, il sait comment se comporter, pour donner un message clair à la population mais un message en ce sens qu'on n'est pas nécessairement favorables à une liberté débridée. Les gens veulent sortir de la ville et quand ils sont sortis ils veulent avoir les avantages de la ville. C'est une antithèse qui est presque invivable, où on ne peut pas donner satisfaction à tout le monde. Moi, j'ai une ville qui a un territoire assez grand où je disais assez souvent: Vous savez, moi j'ai des urbains, j'ai des cultivateurs et des "cultivateurs". Des gens qui sortent de la ville pour aucune raison, si ce n'est qu'au nom de la liberté ils avalent l'air pur des montagnes et passent 80 % de leur temps dans le milieu urbain et 20 % pour dormir où ils veulent, en campagne. Ils ont droit de le faire, la loi ne les en empêche pas. Je ne pense pas qu'on devrait passer des lois mais on pourrait empêcher cela - je pense qu'il y a une possibilité de le faire - par des réglementations et par des positionnements afin de faire comprendre que ces coûts sont très élevés. On est une petite société et ces coûts sont trop élevés pour la société dans laquelle on vit. Je ne pense pas que la plupart de nos villes au Québec aient suffisamment de verdure à l'intérieur, même Montréal. Regardez il y a de la verdure dans Montréal. Ce qui se passe à Montréal ça s'étend ailleurs. Vous savez qu'à Montréal il se passe des choses et quand ça se passe là, Montréal n'a pas juste des défauts mais on a tendance à "mont-réaliser" le Québec. Ce que les gens de Québec et de Montréal nous disent: Faites attention, quand on regarde au point de vue de l'agriculture, quand on regarde au point de vue de notre couronne périphérique, cela mérite d'être protégé. N'ouvrez pas les vannes, n'ouvrez pas les espaces aussi grands que cela, pour nous, on considère que vous êtes en train de briser notre milieu de vie.

Dans le fond, on a des retours à la terre, des retours à la ville, il y a toutes sortes d'éléments qui sont dans le paysage. Je regarde par exemple ce que les élus nous ont dit à la Communauté urbaine de Montréal. Ils ont fait valoir des arguments d'ordre économique. Je pense que je l'ai repris quelque peu. Peut-être pas aussi bien qu'eux auraient pu le faire. C'est pour cela qu'on demande qu'ils viennent nous dire qu'est-ce que cela coûte ces choses-là.

En même temps, il y a des problèmes démographiques. S'il y avait un boom démographique au Québec qui faisait augmenter la population d'une façon extrême, si les 500 \$ par enfant, si les 3000 \$ au troisième avaient amené

un boom de population, il serait prévisible, d'ici à quelques années, d'avoir besoin de terrains immenses pour construire des maisons. Ce n'est pas ce qui se produit, au contraire. La population vieillit. Même actuellement, les jeunes ménages qui s'en vont à l'extérieur de Montréal, quand ils vont vieillir vont vouloir revenir dans le centre de Montréal parce qu'ils auront besoin de services. C'est quand les personnes deviennent plus âgées qu'elles ont besoin de plus en plus de services. Elles ne sont pas là pour s'en aller à l'extérieur. C'est cela le balancier auquel on a à faire face. Comme la population vieillit, on pense que le retour pourrait se faire vers la ville plutôt que vers la campagne. Les élus donnent des arguments de poids et valables concernant cela.

Il y a autre chose aussi. Selon notre attitude, on va causer soit des améliorations, soit des problèmes à la région de Montréal. Si on accepte d'élargir la couronne, à ce moment-là on est partie prenante. Il ne faut pas se surprendre qu'à tout bout de champ, le ministre des Transports soit obligé de venir au secours de Montréal pour payer pour le transport en commun. Il n'y a pas de politique unique de transport en commun. On en a une en transport en commun et on en a une pour le transport privé. Je vous mets au défi... J'ai assisté suffisamment à des commissions parlementaires pour entendre des intervenants. Je ne connais pas beaucoup cela, mais j'ai vu. J'ai au moins l'âge qui me dit que j'ai vécu avec tous ces problèmes, j'ai regardé et j'ai lu des choses par rapport à cela. J'ai écouté des gens, je suis allé plusieurs fois à Montréal; suffisamment en tout cas pour vous dire qu'il y a des problèmes de transport comme des problèmes de réseau routier. On veut établir des politiques de transport en commun et, en même temps qu'on fait cela, on fait tout pour le virer à l'envers ce transport-là. On favorise énormément le transport privé ou le transport individualisé. Il y a des coûts énormes par rapport à cela. Je pense que c'est une solution globale. Les techniciens qu'on a demandé d'entendre tout à l'heure auraient peut-être pu nous donner quelques éléments par rapport à cela, en tout cas, on aurait pu les questionner. Les élus municipaux sont aux prises avec cela.

Pour les usagers du transport en commun, c'est plafonné. Les usagers n'augmentent pas. C'est le même problème ailleurs. Montréal a ce problème-là. Les usagers du transport en commun n'augmentent pas et les coûts ne diminuent pas, au contraire et on n'a pas un réseau de transport en commun complet dans la région de Montréal. Il ne faut pas se surprendre que les élus municipaux vis-à-vis de cette ouverture trop grande pour dézoner ou pour amener ou élargir les possibilités de construction qui, en fait, répondent à qui? On voit les choses qui se passent. Chez nous, on construit des maisons. Je dis au conseil municipal, je ne le dis pas fort, je leur dis à eux: Ne trouvez-vous pas que

quelque chose ne tourne pas rond dans la construction? La population a diminué de 5000 habitants dans les huit dernières années. Et on construit comme on n'a jamais construit. On gruge le terrain à hue et à dia. Promenez-vous, vous voyez des maisons qui n'ont pas de locataires. Il y a un fort taux d'inoccupation. Le ministre a l'air de bien écouter ce que je dis et je trouve que c'est important. Dans le zonage agricole, il y a une menace de dézonage.

M. Pagé: M. le Président, c'est la meilleure que j'aie entendue depuis longtemps.

M. Dufour: Non, non.

M. Pagé: Le député de Jonquière vient de faire motion pour se déclarer satisfait de son propre discours.

M. Dufour: Le dézonage agricole menace 25 000 hectares verts dans la région de Montréal.

M. Pagé: Formidable!

M. Dufour: Ce n'est pas moi qui dis cela.

M. Blais: Laissez-le donc aller voir.

M. Pagé: Le député de Jonquière vient d'évoquer un genre de reconnaissance formelle, presque une motion de satisfaction et d'intérêt pour son propre discours.

M. Blais: Bien oui, mais il a raison.

M. Dufour: C'est cela, mais je vous dis...

Des voix: Ha, ha, ha!

M. **Brassard:** Bien il a raison, c'est intéressant ce qu'il dit.

M. Dufour: Je vous dis deux choses, et je vous l'ai dit au départ. Si vous m'avez écouté hier, j'espère que vous avez suffisamment de mémoire pour vous en rappeler.

M. Pagé: C'est ce que vous dites.

M. Dufour: J'ai dit qu'il y a des contradictions, des problèmes, d'une part entre les agriculteurs et les urbains. C'est ce dont je parle là.

M. Pagé: Vous êtes éloquent.

M. Dufour: On essaie de les réunir ou de les voir. Mais pourquoi? Comment va-t-on faire pour les rapprocher?

M. Pagé: Je l'ai fait.

M. Dufour: C'est de répondre à la demande que je vous ai faite dans ma motion en disant: Faites donc venir les élus de la région de Montréal, de la communauté urbaine. Amenez-les à dire ce qu'ils ont à dire. On vous a dit dans un autre temps: Faites donc venir les gens de l'Union des municipalités du Québec, les municipalités régionales de comté, faites venir les techniciens et tous ces gens au lieu d'adopter rapidement une loi qui, en fait, ne répondra pas aux objectifs des uns ni des autres. Le ministre serait bien plus grand, à mon point de vue. Il sortirait grandi d'une consultation où l'Opposition et le parti gouvernemental seraient parties prenantes. Je vais vous donner des exemples pour démontrer cela. Ce n'est pas des rêves que je dis là, je vous mets au défi: Voulez-vous parler avec le ministre des Affaires municipales? Je voudrais qu'il soit ici. Demandez-lui ce qui s'est passé dans son projet de loi 90. Vous allez voir ce que l'Opposition a fait là-dedans. Je ne dis pas que le ministre n'a pas fait des choses...

Une voix: ...article par article, on va comprendre des choses.

M. Dufour: ...mais ce qu'il a fait là-dedans... Oui, mais...

M. Pagé: Ce n'est pas poli de montrer du doigt.

M. Dufour: C'était un geste.

M. Pagé: C'est une familiarité.

M. Houde: Quand il était maire, il était...

M. Dufour: C'est cela. C'est parce que je parle...

M. Pagé: Vous montrez votre appréciation pour vos discours, adressez-vous-les.

M. Dufour: M. le Président, vous savez qu'on a des gestes "gestuels", comme on dit...

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Pagé: Les gestes du député de Jonquière sont gestuels! Un autre constat fait par lui-même!

M. Dufour: Vous savez bien qu'on ne peut pas parler avec les mains dans ses poches, ce n'est pas beau. On nous l'a toujours dit.

M. Brassard: Il ne faudrait pas prétendre que le député de Jonquière est un gesteux, par exemple, quand même.

M. Dufour: Je suis habitué de parler avec mes mains et je pense que c'est plus intéressant de voir quelque chose qui bouge que quand rien

ne se produit. J'essaie de mettre beaucoup de sincérité et un peu de passion dans ce que je dis parce que ça m'affecte beaucoup. Je vous le dis, ce n'est pas par cachotterie ou parce que j'ai le goût de faire un spectacle que je pense comme ça. Je suis convaincu que la loi pourrait être bonifiée. Je comprends, le ministre nous a annoncé tout à l'heure qu'il y aurait des amendements, mais je vous le dis d'avance, vous en avez discuté à la table Québec-municipalités et on a des informations selon lesquelles les unions n'ont pas pris ça comme de l'argent comptant. Si vous êtes capable de sortir un télégramme, je vous demande ça, pendant la journée, amenez-nous donc des faits précis démontrant que les gens se rangent à la position du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Je vous le dis, amenez-nous les. Nous, on ne demande pas mieux.

On va devoir parler aujourd'hui, jeudi, vendredi, on va avoir des journées à passer sur des lois. Dans la disposition du temps, on pourrait faire autre chose que ça aujourd'hui. Je dis qu'il est important de retenir qu'il y a des élus à plusieurs paliers, soit les unions, soit la Communauté urbaine de Montréal, qui nous disent: Le projet de loi, ne le laissez pas passer comme ça, ça ne se peut pas. On l'étudiera article par article, on décidera peut-être tantôt si le Barreau viendra nous parler, on aura à décider au cours des prochaines heures ou des prochains jours si on devra écouter d'autres intervenants. Je vous dis personnellement que je ne peux pas être indifférent... C'est clair que, dans notre discours... Les discours des élus vont être pareils. Tantôt, on parle d'agriculture et, quelles que soient les municipalités, il n'y en a pas beaucoup qui ont parlé contre l'agriculture. Il y en a qui ont dit: La loi 90 est embarrassante, ça n'a pas de bon sens, ça nous brime, ça nous dérange, mais il n'y a pas une municipalité, que je sache, qui a dit: ôtez-nous cette loi-là, ça n'a pas de bon sens. Je sais qu'il y a des municipalités qui ont dit au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de l'époque: On hait ça, la loi, mais, dans le fond, on est bien contents que ce soit vous qui preniez les décisions plutôt que nous autres. On n'est pas intéressés... Cela, je suis conscient de ça.

Ce serait être naïf et ce ne serait pas correct... Je pense qu'admettre les faits, ce n'est pas faire preuve de condescendance, c'est juste prouver que c'est un domaine qui est complexe. L'ensemble des municipalités du Québec par rapport à ce dossier, d'une part, sont prises avec leurs propres problèmes. Elles disent qu'elles sont pour l'agriculture. Il y a des prix là-dedans. Elles sont prêtes à payer le prix et, d'autre part, les agriculteurs savent bien qu'ils font partie d'une collectivité et qu'on ne pourra pas leur donner tous les pouvoirs par rapport à cette collectivité. Sans ça, ce serait définitivement une acceptation que, dans la société, il y a des gens qui sont traités d'une façon différente,

non pas juste à cause de certains principes de base, une population morcelée avec des privilèges et non pas une population qui est habituée d'être traitée d'égal à égal. C'est un peu ça. Ce projet de loi nous dit carrément que ce n'est pas comme ça que ça va se faire parce qu'on constate depuis quelques années qu'on a identifié - je n'en veux pas particulièrement au ministre - des zones grises dans le paysage. Vous avez vu le ministre de l'Environnement, à un moment donné, il voulait avoir des choses. Il a dit: Nous autres, on va zoner le long des berges. Le ministre de l'Environnement a fait des choses qui n'ont pas rencontré nécessairement le désir des élus. Cela a suscité des réactions.

(12 h 30)

De temps en temps, c'est le ministre des Transports qui s'en va là-dessus, et de temps en temps, c'est le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. De temps en temps, c'est le ministre des Affaires municipales et de temps en temps, c'est le ministre de l'Énergie et des Ressources. Imaginez-vous! Puis, le législateur a dit aux élus municipaux: C'est vous qui avez la responsabilité de faire l'aménagement du territoire. Wol là! Moi, quand je suis responsable, je veux bien exercer ma responsabilité. Les élus municipaux sont pris avec ça: Nous sommes responsables et tout le monde joue dans nos affaires. Tassez-vous. Et c'est un débat intéressant, parce qu'on est en pleine évolution. Quand la loi va être statique, nous n'aurons plus qu'à l'expliquer puis il y aura juste des fonctionnaires pour appliquer ça les yeux fermés, tant la société va être ennuyante.

Ce n'est pas ce que je demande et ce n'est pas ce que l'Opposition demande. Elle demande, s'il y a une société et un débat, qu'on le fasse ensemble. On ne doit pas refuser des gens qui ont des compétences, des gens qui sont directement affectés. Si ce n'était pas dans le temps des fêtes - c'est sûr que c'est difficile de faire des débats extraordinaires actuellement et d'impliquer le public en général - où l'on est pris dans autre chose, et où, vous le savez, on a des débats de fond, actuellement, au Québec. C'est aussi un débat de fond, mais le débat de fond qu'on fait là-dessus... Il y a une hiérarchisation des débats et nous sommes pris avec ce qui se passe ailleurs.

Le projet de loi 100, c'est un projet important. On ne peut pas défaire ça comme on le veut. Le jour où l'on commence à découper le territoire et à prendre des morceaux pour faire du remembrement, il y a aussi des coûts là-dedans. Si on décide que c'est de cette façon plutôt que de celle-là, enlever des lois, ce n'est pas si facile que ça. Enlever des lois à des gens, ce n'est pas aussi facile que de dire: Je leur en enlève. C'est peut-être plus facile d'en donner que d'en enlever. Ce n'est pas ce qu'on fait actuellement. Le jour où Montréal aura perdu sa couronne agricole: fini! Je ne pense pas, à moins... Non, il ne faudrait pas souhaiter ça. J'en

ai vu, mais ce sont des cas extrêmes.

En règle générale, quand une municipalité, quand une ville se développe, elle se développe sur un territoire. C'est rare qu'on lui enlève un jour ses maisons, ses constructions ou ses services pour la reconverter en agriculture. Je n'ai pas vu ça souvent: il y a des cas extrêmes qu'on pourrait nommer, mais je trouve que c'est hors de commune mesure; cela ne se fait pas. Les gens qui sont bien conscients qu'on ne fera pas ça.

Donc, ça nous amène à être prudents, parce que, quand je parle de la communauté urbaine, c'est sûr qu'elle n'a pas le même problème que l'union des municipalités - et elle n'a pas parlé là-dessus - mais l'ensemble des municipalités de la communauté urbaine fait partie de l'Union des municipalités du Québec. Or, comme l'Union des municipalités du Québec représente des intérêts, elles n'ont pas répété pour répéter en disant: Puisque l'union des municipalités s'oppose, nous, nous ne nous opposons pas. Elles disent: Dans le cas qui est différent, le cas qu'on a à voir, l'Union des municipalités du Québec s'oppose pour certaines raisons. D'abord, d'avoir quelqu'un qui se promène sur le territoire en disant: Vous savez, je vais aller braconner et ce n'est pas correct.

On vient de défaire la Commission de police. C'est ça, on a défait la Commission de police par la loi 86, parce qu'il y avait une commission qui n'avait pas de pouvoir. Et le ministre fait exactement le contraire dans son projet de loi, il va nous donner un commissaire qui va se promener sur le terrain, qui va venir écoeurer tout le monde - excusez l'expression! - et qui n'aura aucun pouvoir. Il n'en aura pas. Il va venir bâdrer les élus et dire: Aie! vous n'êtes pas corrects dans votre affaire, les petits gars, ça n'a pas d'allure. Effectivement, en tout cas - à moins qu'il n'y ait de gros changements d'apportés - au moment où on se parle, non, non, il va aller sur le territoire et dira: Aie! c'est contre leur manière, ce n'est pas correct. Il va écrire ça dans le journal. Une vraie mère sur le terrain! Moi, je ne peux pas accepter ça, les amis ne peuvent pas accepter ça. Pourquoi viendront-ils dire ça? La Commission de police, ce qu'elle faisait, elle venait dire au monde: On va faire une petite enquête, on va regarder ça. Puis, là, le diable était aux vaches, ça se promenait.

Bien oui! vous avez l'air surpris! On n'a pas lu le même projet de loi? Moi, j'ai bien lu le projet de loi, puis je vais vous le dire, peut-être pas en même temps... C'est difficile de parler et de voir en même temps, mais j'aurai sûrement l'occasion de leur parler à un moment donné, et je vais vous le trouver, le dossier, parce que, si vous me suivez, je vous suis aussi. Le commissaire ou la personne qui va se promener sur le territoire pour aller voir et dire: Ce n'est pas correct; on va mettre ça dans le journal; on va dire: Le conseil n'est pas correct.

Ça va faire quoi? Qu'est-ce qui va se passer après ça? Cela va exciter les gens? Je vais dire: Qu'est-ce qu'il a dit? La Commission de police, que faisait-elle? Elle faisait une belle publicité, elle venait exciter le monde sur le territoire et quand la municipalité voulait l'appliquer, elle avait une poursuite et elle se faisait condamner. Quand ce n'était pas par la loi en général, c'était par les conventions collectives. Combien a-t-on vu de municipalités qui ont refusé? Et même, il y a eu des cas où la Commission de police s'est prononcée carrément que ça n'avait pas d'allure et, trois mois après, les gens qui étaient impliqués avaient une promotion. Une volonté de faire quelque chose sans pouvoir, ce n'est bon à rien, à moins qu'on ait des gens à placer et qu'on veuille leur donner des jobs. Ce n'est pas comme ça que je vois la façon que ça doit se faire.

Une personne intéressante qui a parié de la Communauté urbaine de Montréal, c'est le président de l'Union québécoise pour la conservation de la nature, M. Harvey Mead. Je ne le connais pas, mais je trouve qu'il parie bien. Je ne l'ai jamais vu. Il a dit: D'un côté, le gouvernement annonce un virage écologique et, en même temps, il réduit les espaces verts. Il parle de limiter l'étalement et il parie des coûts. Il parie non seulement comme un écologiste, mais comme un administrateur. Cela veut dire que l'écologie et l'administration, ce n'est pas nécessairement en opposition. Quand il parie de...

Donc, au moment où on se parie, la Communauté urbaine de Montréal, j'ai parié surtout de leurs préoccupations qui sont des préoccupations écologiques, économiques et démographiques. On ne les a pas entendues. Je suis convaincu qu'ils auraient pu parier au même titre que les unions municipales. J'ai limité mon propos, J'aurais pu l'augmenter - on aura l'occasion de le faire à d'autres moments - j'aurais pu élargir le débat. J'ai tenu à m'en tenir à la position de ces élus municipaux qui, eux, ont une inquiétude par rapport à ça.

On l'a fait aussi en fonction de la préoccupation de l'Opposition qui est de savoir s'il y a moyen de rétrécir, d'adoucir, d'aplanir les différentes interventions dans ce dossier important. Dans chacune de nos interventions, on n'est pas là pour diminuer... On n'a pas essayé, en tout cas, et on n'essaiera pas. Je comprends, puisque je demeure dans une ville où le secteur rural est très important et très valable - chez nous, c'était la plus grande paroisse d'agriculteurs au Québec en 1975, où il y avait le plus de personnes. Il y avait 5000 personnes dans une paroisse rurale qui a par la suite été fusionnée à la ville de Jonquière - que le secteur rural est intéressant. Il y a de bonnes terres, il y a de l'élevage, bien sûr, l'industrie laitière est florissante dans notre région. Le président de la CPTA ne semble pas être d'accord avec moi, mais je peux vous dire que je n'irais pas acheter les agriculteurs chez nous. Si vous voulez aller dans

le rang Saint-Benoît, vous allez voir que les vaches laitières dans le coin remportent des prix régulièrement. Il y a peut-être une bonne raison, et je devrais peut-être le dire, c'est parce que ces gens s'alimentent à des puits. Comme on est situé sous l'ancien réseau de la mer de Champlain, l'eau est salée. Cela fait peut-être boire plus les vaches et elles donnent plus de lait. Je ne sais pas si cette théorie vaut...

M. Pagé: M. le Président, il faudrait que le député de Jonquière ne s'aventure pas trop loin dans la formulation d'expertises de semblable nature.

M. Brassard: Cela fait du lait plus salé.

M. Dufour: Je ne sais pas si vos techniciens pourraient nous dire ça, mais je peux vous dire que je suis allé dans la région du Mont Saint-Michel, en France, où ils appellent les agneaux des pré-salés. On ne sait pas, peut-être qu'on a fait une découverte, mais ça prouve que la théorie de la mer de Champlain est bonne.

Cela s'éloigne un peu de mes propos, M. le Président, mais on est toujours dans l'agriculture. Je n'ai pas à me convaincre que l'agriculture et les agriculteurs sont importants. Le Québec n'a pas suffisamment de terres agricoles. Il pourrait en avoir plus, tant mieux, mais si on veut les conserver, il faut travailler autant pour eux que pour les autres, et je pense qu'une des décisions, c'est d'abord d'écouter ces gens qui ont beaucoup de choses à nous dire, pour le mieux-être de la population du Québec.

Le Président (M. Richard): Merci, M. le député de Jonquière. M. le ministre, vous avez droit à une intervention de dix minutes.

M. Michel Pagé

M. Pagé: Certainement, M. le Président. Le temps étant limité, je dois vous exprimer mon regret de ne pouvoir reprendre chacun des points intéressants qu'a soulevés le député de Jonquière ce matin, le député qui, comme on le sait, a été président de l'Union des municipalités du Québec. L'honorable député s'inscrit aujourd'hui dans une certaine dualité en ce qu'il assume la promotion des intérêts légitimes explicables. Les gens du milieu municipal ont le droit de se défendre, ils ont le droit d'avoir leur voix. Ils ont leur voix dans l'Opposition officielle. D'ailleurs, c'est dans cette perspective plus particulièrement que s'est inscrite l'Opposition, c'est-à-dire de défendre le milieu municipal en me reprochant, entre autres, de refuser et en reprochant à mon groupe de collègues de refuser d'entendre l'Union des municipalités régionales de comté, l'Union des municipalités du Québec et, maintenant, la ville de Montréal, quoique le député de Jonquière n'ait parlé que très brièvement de l'importance pour la ville de Montréal de venir ici.

Je veux profiter de cette intervention pour gagner du temps à la commission et pour m'assurer que les honorables collègues auront tout le temps pour débattre cette motion. Je veux profiter de ces neuf minutes qu'il me reste pour vous faire part de la non-opportunité, la non-nécessité, en ce qui me concerne, de convoquer ces gens. Ce matin, j'ai adressé une lettre à M. Roger Nicolet, président de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec, ainsi qu'à M. Camille Rouillard, président de l'Union des municipalités du Québec où j'indique à ces distingués présidents qui représentent avec beaucoup de dignité et avec beaucoup de détermination le monde municipal:

"Monsieur, j'acceptais, le 9 décembre dernier, de rencontrer les membres de la table Québec-municipalités, afin de faire le point sur le projet de loi 100."

En ce lisant, M. le Président, j'aimerais qu'on distribue les documents que je m'étais engagé à vous déposer aujourd'hui.

Le Président (M. Richard): J'accepte le dépôt, M. le ministre. On les distribue à l'instant.

M. Pagé: Le premier paragraphe est complété. Au deuxième, j'indique: "Nous avons alors convenu qu'un comité technique formé de fonctionnaires ou de représentants de l'Union des municipalités du Québec, de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec, du ministère des Affaires municipales ainsi que de mon ministère se réuniraient le lundi suivant. Selon moi, cette rencontre s'est révélée très positive et a permis de bonifier le projet de loi 100. Vous trouverez d'ailleurs ci-joint un résumé fort simple des recommandations du monde municipal et, en marge, mes réponses à ces différentes propositions.

"Sans que nous ayons pu nous entendre sur tous les points en litige, je crois que l'exercice auquel nous nous sommes livrés, de bonne foi, aura permis des échanges constructifs et que les résultats tangibles que je vous propose sauront vous satisfaire. Je les prie d'agréer très sincèrement l'expression de mes meilleurs sentiments à leur endroit."

Dans le document en annexe que je dépose, vous constaterez plusieurs choses, M. le Président. La première, l'exercice auquel nous nous sommes conviés le lundi 12 décembre dernier a été utile. La majorité, pour ne pas dire la très grande majorité des demandes formulées par le monde municipal, de mon propre chef, comme ministre du gouvernement qui a la responsabilité d'administrer cette loi, j'y ai répondu positivement, parce que, pour moi, comme je l'indiquais, d'ailleurs, comme les députés me le rappelaient - ça, c'est bon, c'est tout à fait sain qu'on se fasse rappeler nos attachements - le gouvernement municipal est le gouvernement qui est le plus près de la population, le gouverne-

ment qui est le plus susceptible d'être constamment au diapason des attentes de leur collectivité. En ce sens, l'échange a été non seulement intéressant, il leur a été utile.

Deuxièmement, à quelques reprises, mes collègues de l'Opposition se sont référés au fait que ce comité technique n'invitait pas l'Union des producteurs agricoles autour de la table. Je vous dirai que, depuis plusieurs mois, pour ne pas dire au-delà d'un an déjà, l'Union des producteurs agricoles et le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec sont en communication presque hebdomadaire, sauf les mois d'été et les périodes de congé. Ils ont été en communication constante à l'égard des orientations que j'entendais prendre et que j'ai finalement prises pour assumer une meilleure protection du territoire agricole. (12 h 45)

La loi 90, comme je le disais, a fait oeuvre utile. La loi 90 devait être bonifiée. D'ailleurs, le député de Jonquière est le premier à le constater ce matin. Il disait très clairement, très ouvertement et très publiquement que, malgré la loi 90, des hectares de terre ont été démembrés dans une ville agricole comme Arvida. Il se référait à ces situations douloureuses et pénibles où des sols agricoles n'ont pas été cultivés ou encore, parce que non cultivés pendant un certain nombre d'années, ont fait l'objet d'une déstructuration. J'apprécie l'honnêteté, la franchise et le caractère direct du propos du député de Jonquière. C'est pourquoi le projet de loi 100 arrive, un projet de loi qui constitue la deuxième génération de la protection du territoire agricole au Québec. Je n'ai pas l'intention de reprendre mon discours de deuxième lecture ni mon propos préliminaire, mais je suis persuadé que lorsque l'opportunité m'en sera offerte, je pourrai, par exemple, déposer à titre indicatif quelle sera la cartographie du territoire agricole de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, jusqu'où iront et comment ils seront modulés ou établis par la commission en consultation avec les municipalités régionales de comté, parce que c'est un amendement que j'y prévois, et en consultation, cela va de soi, avec l'Union des producteurs agricoles, comment sera défini et déterminé ce qu'on appelle le secteur exclusif à l'agriculture, exclusivement réservé à l'agriculture et le secteur protégé par une loi qui a des critères révisés.

C'est la même chose pour la région de Saint-Hyacinthe. Je suis persuadé que le député de Saint-Hyacinthe, mon honorable collègue, qui a suivi avec beaucoup d'intérêt encore ce matin les débats et nos discussions, sera satisfait de voir, pour pouvoir le véhiculer dans son milieu dès le lendemain de nos travaux. Je me permets de le nommer parce que je connais mon ami Charles Messier. Il sera certainement dans son milieu au lendemain de l'adoption de la loi pour informer ses municipalités et informer ses agricultrices et ses agriculteurs aussi, compte

tenu de la solidarité qu'il a pour le monde agricole, qui est fondamentalement important en termes économiques dans sa région. J'ai hâte et j'anticipe, M. le Président, la satisfaction, non pas en termes de complaisance mais la satisfaction surtout professionnelle de déposer à cette table le contenu, d'une part, des amendements, des amendements qui sont précis et qui ont été formulés par le monde municipal. La majorité de leurs demandes ont été positivement reçues.

Aussi, évidemment, quelques exemples à titre indicatif de cartographie, de ce que cela aura l'air. Vous avez parlé de fromage gruyère, vous avez parlé de zonage plein de trous, vous avez parlé de zonage avec des "spots" à l'intérieur, mais ce ne sera pas ça, animés que nous sommes par une volonté très ferme, très claire et très constante d'assumer une meilleure gestion du territoire agricole, cette ressource non renouvelable au Québec, et de faire en sorte que le monde... Le consensus auquel nous en venons mon collègue le ministre des Affaires municipales et moi, notre objectif, c'est de bonifier les rapports entre le monde agricole et le monde municipal. La bonification de ces rapports, j'en conviens - et là je ne veux pas adresser des reproches et pointer du doigt les gens de l'Opposition, du Parti québécois, ils ont agi de bonne foi en 1978 - la bonification des rapports entre le monde agricole et le monde municipal doit s'appuyer principalement sur l'établissement de règles du jeu plus claires entre, d'une part, le monde municipal et, d'autre part, le monde agricole. C'est ce que le projet de loi sous-tend.

Ce projet de loi devrait donc être lu en fonction de cet objectif, tout comme il doit être lu en fonction de l'objectif d'une mise en valeur des sols parce que l'agro-alimentaire s'inscrit parmi les objectifs les plus fondamentaux d'une société. D'abord, le premier élément de noblesse d'une population, c'est de protéger sa langue, sa culture, ses coutumes, ses traditions. On le voit par le geste significatif et audacieux que notre gouvernement pose aujourd'hui par l'établissement très clair d'une volonté de maintenir le visage français au Québec, ce que jamais l'Opposition n'a osé faire. Jamais ces gens-là n'ont eu l'audace de déposer une clause nonobstant ici à Québec.

Je reviens immédiatement à ce deuxième élément de noblesse qui doit animer une population qui a tous ses moyens, qui est consciente de son avenir, qui est consciente évidemment de ses agressions. C'est ce qu'on fait dans le monde agricole, parce que ce deuxième élément de noblesse d'une population c'est de se nourrir. Se nourrir de la terre, la mettre en valeur, etc. C'est pourquoi la loi 100, je pense que son numéro indique très clairement une volonté de renforcement de la loi 90, en 1978; la loi 100 en 1988, on s'inscrit encore plus vigoureusement dans une défense pleine et entière des droits des producteurs agricoles et aussi du monde municipal.

Je comprends, M. le Président, qu'il aurait probablement été intéressant d'entendre les représentants de la ville de Montréal. Cependant, j'ai rencontré personnellement les gens de la ville Montréal quand j'ai eu le privilège, parce qu'il ne m'est pas accordé souvent, de rencontrer la table Québec-municipalités. C'est arrivé seulement deux fois depuis que je suis ministre de l'Agriculture, sauf l'invitation qui m'avait été faite par mon bon ami, M. Nicolet, de me rendre visiter les préfets des MRC du Québec il y a environ un an. J'ai cru comprendre, je ne sais pas si c'est en référence à la performance du ministre de l'Agriculture, à la clarté de son propos, à la précision de ses intentions, mais on ne m'a pas invité au congrès de l'UMRCQ l'automne dernier. J'en ai été fort peiné, j'étais chez moi, déçu, pendant cette belle fin de semaine d'automne où je voyais mes collègues ministres présents au congrès de l'UMRCQ, je voyais le monde municipal, mes maires, desquels je suis tellement près, en congrès ici à Québec. Par contre, j'ai eu une compensation, j'ai marché dans la nature avec ma conjointe, mais je me sentais un peu isolé cette journée-là et j'ai manqué une belle occasion d'aller, encore une fois, exprimer la volonté du gouvernement et du ministre de l'Agriculture d'en arriver à un véritable rapprochement du monde municipal. Et je suis persuadé qu'à la lumière du projet de loi, à la lumière des amendements qui sont déposés, on en arrivera à une véritable cohabitation pacifique entre le monde municipal et le monde agricole, à une véritable co-habitation d'objectifs qui pourraient sembler parfois divergents mais qui deviendront, j'en suis convaincu, convergents au cours des années.

Alors je ne veux pas prendre plus de temps, il est midi cinquante, je sais, M. le Président, qu'on a étudié plusieurs motions jusqu'à maintenant, par tactique, par stratégie, mais on n'est pas un gouvernement de tacticiens, de stratèges. J'aurais pu, M. le Président, présenter un amendement...

Une voix: Oui, oui.

M. Pagé: ...mais cela aurait témoigné d'une volonté de tactique. J'avais l'intention d'ajouter à la motion l'Ordre des agronomes du Québec, le Barreau du Québec, la Chambre des notaires du Québec, le Mouvement biologique du Québec - les agronomes ont été mentionnés - l'Association des technologistes agricoles du Québec, oui, M. Maurice Girard, qui est un bon bonhomme. Cependant cela aurait été...

M. Brassard: Est-ce que vos collègues ministériels auraient accepté vos amendements?

M. Pagé: Probablement que mes collègues auraient refusé, parce que ce sont des organismes avec lesquels nous sommes en contact constant. L'Ordre des agronomes était encore à

mon bureau la semaine dernière.

M. Brassard: M. le Président, j'aurais une question pour le ministre. En évoquant l'hypothèse de proposer des amendements, et il semble montrer qu'il aurait été d'accord pour proposer des amendements, est-ce que cela signifie qu'il reconnaît, à ce moment-là, le bien-fondé et la pertinence de la tenue d'audiences particulières. Parce que c'est d'abord de cela qu'il s'agit, tenir des audiences particulières. S'il accepte...

M. Pagé: M. le Président, non, bien au contraire.

M. Brassard: Ah, bien c'était simplement...

M. Pagé: Je sais que le Parti québécois est habitué de dire ni oui, ni non, bien au contraire.

M. Brassard: Autrement dit, vous avez le goût de retarder les choses. Ce ne serait peut-être pas...

M. Pagé: Nous c'est non, bien au contraire. Pourquoi? Parce que le temps de cette Chambre est utile, d'ailleurs le député de Jonquière l'a indiqué tout à l'heure en nous faisant part qu'on pourrait vaquer à d'autres occupations.

M. Brassard: ...le monde.

M. Pagé: Et ces motions qui sont purement et simplement dilatoires, qui visent à gagner du temps, à pelleter en avant des responsabilités ou des décisions qui pourraient être prises actuellement, et cette motion aurait permis de sauver du temps. Donc, par souci de démocratie, et aussi parce que nous ne sommes pas des tacticiens et que nous sommes davantage animés par des sentiments profonds que par des tactiques au gouvernement de l'équipe de M. Bourassa, je n'en déposerai pas de motion d'une telle nature. Cependant, j'apprécierai si mes collègues de l'Opposition officielle pouvaient profiter de l'heure du dîner pour contacter les gens du monde municipal à qui j'ai adressé des communications ce matin et contacter aussi les gens du monde agricole. Les gens du monde agricole ne m'ont adressé aucun reproche de ne pas les avoir invités ici. Ils m'ont dit: M. Pagé, nous sommes conscients que tout a été dit sur cette question, nous sommes confiants. Et on me l'a exprimé très clairement au congrès général de l'Union des producteurs agricoles. Une ovation! Contrairement à mon prédécesseur, jamais le ministre de l'Agriculture n'a été hué à un tel congrès, jamais, M. le Président. En 1987, quand je suis arrivé, il y avait des affiches et quand je suis parti les affiches étaient à terre, les gens applaudissaient à tout rompre. Je vous le dis en toute modestie, ce n'est pas de s'envoyer des fleurs. C'est un constat que je dois livrer aujourd'hui. Le monde agricole a confiance au

ministre de l'Agriculture.

M. Blais: Vous vous auto-encensez comme le député de Jonquière.

M. Pagé: Ils sont satisfaits, ces gens. Je parle de la fonction que j'occupe. Je dis qu'ils sont satisfaits du ministre de l'Agriculture.

M. Blais: Vous vous auto-encensez comme le député de Jonquière. Vous promenez chaque bord de vos oreilles ce qu'on appelle communément la chaudière à boucane.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Pagé: Pardon?

M. Blais: Vous promenez chaque bord de vos oreilles ce qu'on appelle communément la chaudière à boucane.

M. Pagé: Chez nous, les encensoirs sont plus modestes. Je retiens que le député de Terrebonne est habitué à la chaudière. Cela étant dit, M. le Président, les amendements, je les dépose. J'ai déposé un texte qui se réfère en annexe au contenu, au texte des amendements qui seront déposés et j'anticipe de pouvoir recevoir une approbation de l'Opposition officielle entre 13 heures et 15 heures de façon qu'on puisse aborder ces articles dans les meilleurs délais pour le grand bien de l'agriculture et aussi du monde municipal.

M. le Président, étant donné qu'il est 12 h 55, Je crois que le député de Terrebonne devrait se limiter seulement à cinq minutes dans son intervention.

Le Président (M. Richard): Merci, M. le ministre. M. le député de Terrebonne, vous avez la parole pour les quelques minutes qui restent.

M. Yves Blais

M. Blais: Le ministre est bien bon de me laisser quelques minutes. Avant de tomber dans le vif du sujet, j'ai un petit commentaire très court sur la loi 178, pour répondre au ministre. Vous savez, M. le ministre, je vais vous dire une chose. Comme la plupart, et je dirais la totalité des députés de notre côté, nous sommes Québécois à fleur de peau, à fleur de lis, à fleur d'espoir et à fleur de bataille du pays en devenir et je ne crois pas que, pour la fierté du Québec, nous ayons des leçons à recevoir de qui que ce soit. C'est peut-être de bon aloi de le dire, mais nous avons fait la loi 101 et ce n'est pas nous qui, par une autre loi, venons minimiser les droits des francophones. Voilà!

M. le Président, j'aurais voulu intervenir, je vais intervenir après l'heure du dîner, mais je tiens à dire que mon intervention va être basée sur un projet de société heureuse - c'est pour

cela que nous voulons que les différents intervenants viennent nous voir - sur la liberté d'expression, pour que tous les groupes viennent nous dire ce qu'ils veulent sur trois points: premièrement, pour sécuriser le côté professionnel des agriculteurs et leur donner l'assurance qu'ils vont garder toutes leurs terres; deuxièmement, la défense de l'environnement que réclament les sociétés urbaines du Québec parce qu'elles veulent une couronne de poumon vert autour de leur ville; et, troisièmement, pour la protection du pouvoir d'achat des citoyens et des citoyennes du Québec qui ne veulent pas doubler les infrastructures et ainsi payer des taxes foncières et des taxes de toute sorte de façon supplémentaire.

Les villes nous disent qu'elles veulent être reçues pour ces trois raisons. Très brièvement, elles nous disent qu'il y a 25 000 hectares qui sont menacés de dézonage. Il y a, dans la couronne périphérique de la CLM, de la place pour au-delà de 200 000 personnes dans la couronne du poumon vert autour sans aucun dézonage, sans compter ce qu'il y a sur le territoire urbain et sans dire qu'à travers le Québec il y a actuellement 1 400 000 lots dont 410 000 sont viabilisés pour recevoir la population du Québec qui croît très très lentement. Devant tout cela, et devant aussi un dézonage qui pourrait se faire autour de Montréal, H y a des infrastructures qui s'installent. Il faudrait élargir nos autoroutes, refaire des ponts, remettre des écoles, des hôpitaux, des services sociaux, etc. Les citoyens en ont déjà sur les territoires urbains et cet étalement de la population, cet étalement urbain ne fait que nuire économiquement à l'ensemble de la population québécoise, ne fait que nuire à l'environnement, ne fait que nuire aussi de façon totale à un mieux-être de l'ensemble de la population en doublant et en multipliant leurs sources de taxation sans leur donner de population supplémentaire pour combler ces infrastructures qui viendront. M. le Président, je vais baser mon intervention, après l'heure du dîner, sur ces quatre points excessivement sérieux et sur ce. je vous remercie.

Le Président (M. Richard): Merci, M. le député de Terrebonne. Nous suspendons donc les travaux. Je vous souhaite bon appétit. Les travaux reprendront à quinze heures au même endroit.

(Suspension de la séance à 13 h 1)

(Reprise à 16 h 1)

Le Président (M. Richard): À l'ordre, s'il vous plaît!

Mesdames et messieurs, je déclare la séance de la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation ouverte. Je rappelle à

nouveau le mandat de la commission qui est de procéder à l'étude détaillée du projet de loi 100, Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Il n'y a pas de remplacement. Alors, Je cède donc la parole à M. le député de Lac-Saint-Jean. Vous avez dix minutes pour vous exprimer sur l'amendement qui a été présenté et qui est le suivant: Le texte de la motion est amendé à la fin par l'ajout des mots "et la Communauté urbaine de Montréal". Vous avez la parole, M. le député.

M. Pagé: Avant...

Le Président (M. Richard): Pardon? Oui, M. le ministre, vous avez un commentaire?

Lettre de l'UPA déposée

M. Pagé: ...s'il m'était permis. J'ai eu l'occasion de déposer plusieurs documents avant de terminer, à 13 heures. Est-ce qu'il me serait permis d'en déposer un autre et très probablement le dernier document pour aujourd'hui?

M. Brassard: Oui.

Le Président (M. Richard): Oui, cela va.

M. Pagé: C'est une lettre qui m'est adressée. "M. Michel Pagé, etc. Objet: projet de loi 100. M. le ministre, l'Union des producteurs agricoles tient à vous confirmer que le dernier congrès général de l'Union des producteurs agricoles a adopté une résolution sur le droit de produire et la Loi sur la protection du territoire agricole et dont les éléments sont contenus dans le projet de loi 100. La direction de l'union vous demande de prendre toutes les mesures requises pour que l'Assemblée nationale du Québec procède à l'adoption de ce projet de loi avant l'ajournement de la session. Les imbroglies et conflits vécus au cours des dernières années concernant la protection du territoire agricole, de même que l'insécurité des producteurs et productrices agricoles face à l'absence d'une protection législative adéquate des activités normales d'exploitation agricole, exigent que l'Assemblée nationale adopte immédiatement le projet de loi à cet effet.

"Nous tenons à vous aviser que les producteurs et productrices agricoles n'accepteront pas que ce projet de loi soit l'objet de tergiversations ou de manoeuvres politiques. Nous demandons la collaboration de tous les partis et députés concernés pour qu'il soit adopté dans les meilleurs délais. Avec l'expression de mes meilleurs sentiments." C'est signé: Le président général de l'Union des producteurs agricoles, M. Jacques Proulx.

Le Président (M. Richard): Merci, M. le ministre. Nous accusons réception de cette lettre

de l'Union des producteurs agricoles du Québec.

Je vous cède à nouveau la parole sur l'amendement, M. le député de Lac-Saint-Jean, pour les dix prochaines minutes.

Reprise du débat sur la motion d'amendement

M. Jacques Brassard

M. Brassard: M. le Président, pas plus tard que cet avant-midi, j'ai contacté M. Hamelin, président du conseil exécutif de la Communauté urbaine de Montréal afin de savoir si la Communauté urbaine de Montréal maintenait toujours ses objections face au projet de loi 100, d'une part, et si elle avait modifié ou changé ses positions ou ses opinions sur quelque point que ce soit contenu dans le projet de loi 100. La réponse a été très claire: Non. L'opposition au projet de loi 100 de la Communauté urbaine de Montréal est toujours valable, d'une part. D'autre part, et cela demeure intéressant pour les parlementaires autour de cette table, il m'indiquait qu'il exigeait toujours que la Communauté urbaine de Montréal soit entendue en commission parlementaire avant l'adoption du projet de loi, rejoignant ainsi les vœux des deux unions municipales qui, elles aussi, réclament une commission parlementaire, mais d'autres organismes également. Mon collègue de Jonquière a déjà mentionné l'Union québécoise pour la conservation de la nature. C'est un groupe environnemental qui réclamait également une commission parlementaire.

A ce stade-ci de nos délibérations, M. le Président, je trouve regrettable, déplorable que le ministre continue à s'entêter et à refuser toute forme de consultation, toute forme d'audience publique sur le projet de loi 100, répudiant ainsi une tradition, une coutume démocratique bien implantée, bien enracinée dans cette institution. Il est coutumier, traditionnel que, sur un projet de loi majeur, on consente, on accepte d'entendre les groupes et les intervenants qui le souhaitent. Ce n'est pas correct, sur le plan du fonctionnement démocratique de nos institutions, de refuser une demande aussi légitime. Je tiens à exprimer mes regrets de voir que le ministre se bute, continue à se buter et à refuser catégoriquement toute forme de consultation en commission parlementaire, ce qui s'inscrirait dans les traditions démocratiques de ce Parlement.

Même l'Union des producteurs agricoles, de qui il vient de déposer une lettre, à ma connaissance, accepterait d'être de participer à une consultation semblable, et cette consultation est d'autant plus nécessaire que les unions municipales, d'après ce que j'en sais, maintiennent leur opposition au projet de loi 100. On ne peut pas légiférer sur une matière aussi importante sans qu'on ait pris au moins la peine d'entendre, en commission parlementaire, les intervenants majeurs qui s'opposent au projet de loi.

Je ne sais pas quand on commencera l'étude

détaillée du projet de loi, peut-être aujourd'hui, peut-être demain, mais il reste évident d'ores et déjà que ce projet de loi ne pourra pas être adopté avant l'ajournement des fêtes; il ne reste pas suffisamment de temps. Cela me fait dire que cela a quand même un aspect bénéfique dans le sens que, pendant la période des fêtes et au cours des quelques semaines qui suivront, cela pourra permettre au ministre de réfléchir de nouveau sur cette question de la consultation populaire et, finalement, d'y adhérer et, au cours de janvier ou février, de convoquer la commission parlementaire pour tenir ces audiences particulières auxquelles nous tenons tant et auxquelles les intervenants concernés tiennent tant.

Cela aurait pu se faire avant les fêtes si le ministre n'avait pas persisté dans son entêtement. La semaine dernière, cela aurait pu se faire. On a été cinq jours, la semaine dernière, sans qu'on trouve utile d'appeler le projet de loi. On aurait pu très facilement prendre une journée, la semaine dernière, et inviter les deux unions municipales, inviter l'UPA et peut-être le groupe environnemental, donc trois, quatre ou cinq intervenants au maximum. Cela n'aurait pas duré plus d'une journée, peut-être moins d'une journée, et on aurait pu procéder à l'étude détaillée. Il s'est entêté. Il n'a rien fait la semaine dernière. Le leader n'a pas appelé le projet de loi. Il n'a pas utilisé ce temps-là pour tenir des audiences publiques, des audiences particulières, et entendre des intervenants, comme on le réclame, comme les intervenants le réclament. On se retrouve à deux ou trois jours de la fin de la session et c'est toujours non.

D'ici quelques heures, d'ici demain, on va sans aucun doute entamer l'étude détaillée du projet de loi, mais cela ne se fera pas à la sauvette. Cela ne se fera pas à la va-comme-jete-pousse. Cela ne se fera pas à la vapeur. Cela va se faire sérieusement, de façon responsable, M. le député de Berthier, parce qu'on a des amendements à apporter, parce qu'on a des questions à poser et parce que le ministre a des amendements qu'on va étudier sérieusement. De toute évidence, ce projet de loi ne sera pas adopté avant l'ajournement des fêtes. On peut l'entamer, mais j'espère que, pendant les fêtes et les semaines qui vont suivre, on va, comment dire? se faire à l'idée et à la nécessité de tenir ces fameuses audiences particulières si on veut légiférer sérieusement. On est prêt, nous, dès le mois de janvier, à la convocation de la commission parlementaire pour tenir ces audiences particulières. À ce moment-là, on parachèvera, on complétera l'étude détaillée par la suite. Il n'y a aucun problème là-dessus.

Par conséquent, je voudrais être bien clair, M. le Président, et ne pas donner d'illusion au ministre si, en cours de journée ou demain, on aborde l'article 1. Je ne voudrais pas qu'il donne une signification et qu'il s'imagine que cela va débouler et que cela va aboutir à l'adoption

avant l'ajournement des fêtes. Ce serait le tromper. Alors, je veux que ce soit bien clair. Est-ce qu'il m'est permis d'ajouter un amendement?

Le Président (M. Richard): Un sous-amendement, vous voulez dire, M. le député?

M. Brassard: Oui, un sous-amendement.

Le Président (M. Richard): Cela va..

Motion de sous-amendement

M. Brassard: Le texte de la motion est amendé, à la fin, par l'ajout des mots "et le ministre des Affaires municipales".

Le Président (M. Richard): Nous suspendons quelques minutes pour prendre en délibéré votre sous-amendement, M. le député de Lac-Saint-Jean.

(Suspension de la séance à 16 h 13)

(Reprise 16 h 15)

Le Président (M. Richard): Messieurs, je suis prêt à rendre ma décision. Le sous-amendement est recevable. M. le député de Lac-Saint-Jean, vous avez une demi-heure pour parler de votre sous-amendement. Évidemment, une demi-heure au maximum.

M. Brassard: Oui. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Richard): Pas obligatoire.

M. Jacques Brassard

M. Brassard: Ce n'est pas obligatoire. D'accord. M. le Président, pourquoi ajouter "et le ministre des Affaires municipales"? Je vais vous lire une lettre adressée à mon collègue de Shefford, M. Paré, par la ville de Granby, par le conseil municipal de Granby.

"M. le député, le projet de loi 100 sur la protection du territoire agricole déposé par le ministre Pagé remet en question le pouvoir des municipalités en matière d'aménagement et de protection de l'environnement. En effet, le projet de loi 100, qui n'a jamais fait l'objet de consultations avec l'UMQ, prévoit la constitution de secteurs exclusifs, regroupant essentiellement les meilleures terres agricoles, sans consultation des municipalités, sans référence au schéma d'aménagement que le gouvernement vient pourtant de sanctionner comme base de planification du territoire."

Je poursuis: "Par ailleurs, il est tout à fait inacceptable qu'on accorde aux agriculteurs un statut particulier en leur donnant une immunité dans la zone agricole avec la possibilité de recourir à un fonds de défense pour financer

leurs poursuites contre les municipalités. Ils bénéficient aussi d'un commissaire aviseur qui pourra dénoncer publiquement des règlements adoptés par un conseil municipal démocratique.

"Afin que toutes les parties intéressées puissent se faire entendre, nous demandons qu'une commission parlementaire de l'agriculture et de l'aménagement soit convoquée dans les plus brefs délais afin que ce dossier soit traité avec la plus grande transparence, puisque ce projet de loi touche autant le monde agricole que le monde municipal et la qualité de l'environnement". Et c'est signé par le maire de la ville de Granby, M. Mario Girard.

Le ministre Pagé en a reçu une copie, de même que le ministre Paradis, le ministre des Affaires municipales. C'est une lettre envoyée par un maire. J'en ai reçu une également du maire d'Alma et de plusieurs élus municipaux.

Il y a également les deux unions municipales. On a parlé abondamment de leur opposition à plusieurs points. Les points majeurs auxquels les unions s'opposent, c'est évidemment l'immunité accordée aux producteurs agricoles, c'est la création d'un poste de commissaire aviseur et, troisièmement, c'est la mise en place d'un fonds d'aide aux agriculteurs. Ce sont les trois points majeurs qui accrochent.

Elles ont aussi d'autres réticences concernant la création des secteurs exclusifs. En tout cas, elles se posent beaucoup de questions, elles s'interrogent, comme nous d'ailleurs, de façon légitime, sur l'apparition dans la loi de ce nouveau concept de secteurs exclusifs avec les conséquences que cela peut avoir sur la protection du territoire agricole. Elles réclamaient aussi une commission parlementaire. Les unions municipales, les municipalités, et plusieurs, nous ont écrit. J'ai cité la lettre venant de la ville de Granby, mais d'autres également se sont exprimés sur cette question. Ils ont exprimé leurs réserves et leur opposition au projet de loi.

Or, quand on sait comment fonctionne le gouvernement, le pouvoir exécutif, il faut constater que le canal, si vous voulez, par lequel passent les municipalités, les unions municipales, le monde municipal, pour discuter et dialoguer avec le gouvernement, avec le Conseil des ministres, c'est le ministère des Affaires municipales qui a à sa tête un ministre, le ministre des Affaires municipales. Une municipalité, qu'elle soit petite, comme il y en a 1000 ou 1200 au Québec, ou que ce soit une grande ville, comme Montréal, Québec ou la ville de Laval, quand elle veut régler des problèmes de nature municipale, quand elle veut modifier sa charte, quand elle a des problèmes de fiscalité, quand elle a des revendications à exprimer ou à formuler, elle passe par un canal parce qu'elle sait que c'est par là qu'il faut passer pour rejoindre le Conseil exécutif, et c'est le ministère des Affaires municipales, comme organisation administrative et, sur le plan politique, c'est le ministre des Affaires municipales qui est membre du Conseil

exécutif et membre du gouvernement. C'est, je dirais, le mode de fonctionnement. Une municipalité est insatisfaite, les unions ou le monde municipal ont des revendications à formuler, ils passent par le ministre des Affaires municipales qui, lui, se sent en quelque sorte responsable du monde municipal au Conseil des ministres et se perçoit, à juste titre d'ailleurs, comme le porte-parole du monde municipal au Conseil exécutif, au Conseil des ministres. C'est comme cela que ça fonctionne. Cela fonctionnait comme ça quand nous étions au pouvoir. Cela fonctionne encore comme cela et cela fonctionne comme ça depuis fort longtemps, depuis qu'il existe un ministère des Affaires municipales.

Le ministre actuel des Affaires municipales, M. Paradis, le comprend comme cela aussi. Je n'ai pas la revue sous la main, mais dans une revue, sa photo apparaissait sur la page titre, il était souriant. Sur la page couverture et en gros titre: "Pierre Paradis, ombudsman des municipalités", donc défenseur des municipalités. Le terme "ombudsman" a une charge significative. L'équivalent français, c'est "Protecteur du citoyen", mais c'est le protecteur des municipalités. C'est comme cela que se percevait le ministre des Affaires municipales: Je suis l'ombudsman des municipalités, donc je suis le protecteur des municipalités; je suis là pour défendre les municipalités, pour les comprendre, comprendre leurs points de vue, leur vision des choses, leurs revendications, et pour acheminer ces revendications, vision et points de vue au Conseil des ministres, auprès de mes collègues, et je m'efforce, par la suite, de faire accepter par le Conseil des ministres, par mes collègues, ces revendications, ces doléances ou ces requêtes.

Le ministre, je pense, avait une vision juste de son rôle, de sa fonction, et il avait raison. Je pense qu'il avait raison de se voir de cette façon-là, de se percevoir comme l'ombudsman des municipalités, le protecteur des municipalités, le défenseur du monde municipal. Je pense qu'il a raison de se voir comme cela. C'est comme cela qu'il doit se voir aussi parce que c'est le rôle du ministre des Affaires municipales.

Cela dit, nous voilà devant un projet de loi qui concerne les municipalités, qui les touche, qui apporte des amendements substantiels à la Loi sur la protection du territoire agricole. Ces amendements substantiels vont avoir des effets évidents sur le territoire des municipalités, sur les conseils municipaux, sur le fonctionnement des conseils municipaux. Cela est reconnu; c'est évident. Par exemple, le commissaire aviseur, dans le projet de loi 100, peut recevoir des plaintes relativement à des règlements municipaux. Il peut convoquer les parties, les entendre, tenir des audiences, jouer en quelque sorte un rôle de juge, mais il ne peut pas rendre de sentence. Il n'a pas le pouvoir de rendre des décisions exécutoires. Il fait un rapport et il fait des recommandations. Il essaie de concilier les parties.

Ce commissaire aviseur, c'est un élément nouveau dans le fonctionnement des municipalités. Cela n'existe pas, c'est du droit nouveau. Cela va obliger les municipalités, forcément, à modifier leur mode de fonctionnement. On peut penser également au fonds d'aide aux producteurs agricoles; cela va créer une situation nouvelle dans les municipalités. Désormais, dans les municipalités, des citoyens, qui sont des producteurs agricoles, pourront, s'ils sont poursuivis pour des questions de protection d'environnement, recourir à un fonds qui va les soutenir financièrement, qui va les aider. C'est tout à fait nouveau; c'est vraiment nouveau comme droit. Que ces producteurs soient coupables ou non, ils auront droit à une aide provenant de ce fonds d'aide créé par le gouvernement et alimenté par le gouvernement. Ce sont des choses nouvelles qui ont des répercussions sur le mode de fonctionnement des municipalités. Ces dernières répliquent, résistent et s'opposent parce qu'elles ne sont pas d'accord. Ce serait intéressant de les entendre et de leur demander pourquoi elles ne sont pas d'accord avec ces éléments de droit nouveau.

Qu'est-ce qu'elles font? Elles demandent d'abord une commission parlementaire. C'est ce qu'elles ont fait dès le départ. Comme je le disais tantôt, le ministre s'entête et refuse. Mais elles se tournent aussi, et c'est légitime de leur part, vers leur protecteur au Conseil des ministres, leur ombudsman - c'est comme cela qu'il s'appelle, c'est désigné ainsi, l'ombudsman des municipalités - leur défenseur au Conseil des ministres, c'est-à-dire le ministre des Affaires municipales. Les représentants des municipalités disent au ministre des Affaires municipales: Écoutez, il y a un projet de loi de votre collègue de l'Agriculture qui nous indispose, qui aura des effets importants sur notre mode de fonctionnement; cela va même bouleverser certains de nos modes de fonctionnement; s'il vous plaît, M. le ministre des Affaires municipales, vous êtes notre défenseur, notre protecteur, vous ne pourriez pas intervenir...

M. Godin: Intercéder.

M. Brassard: ...intercéder. Le terme est tout à fait juste, et je remercie mon collègue de Mercier. Cela me rappelle mon enfance où, on nous disait toujours: Si vous voulez recevoir des grâces de Jésus-Christ, vous intercédez auprès de la mère de Dieu, la mère de Dieu. Cela me rappelle le terme "intercession". Ce sont des souvenirs qui me reviennent en mémoire parce que j'ai été enfant de chœur huit ans, M. le Président.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Dufour: Cela prépare bien la job dans ce cas-là.

M. Brassard: J'ai une longue habitude de fréquentation des églises.

Des voix: Ha, ha, ha!
(16 h 30)

M. Brassard: "Intercéder", le terme est juste. Le monde municipal a demandé, à juste titre, au ministre des Affaires municipales d'intercéder auprès du Conseil des ministres et auprès de son collègue de l'Agriculture pour leur faire entendre raison, pour que ses revendications et son opposition soient entendues et qu'on en tienne compte. La question que je me pose, dans ce contexte-là, c'est: Est-ce que le ministre des Affaires municipales a joué son rôle?

M. Dufour: Non.

M. Brassard: Mon collègue de Jonquière est un peu catégorique, il dit non. Je ne suis pas certain, je ne suis pas sûr de ça, je ne suis pas convaincu que le ministre des Affaires municipales n'a pas joué son rôle d'intercesseur, de protecteur, de défenseur, d'ombudsman des municipalités. Disons que je lui donne le bénéfice du doute. Il a peut-être joué son rôle au Conseil des ministres - on sait comment ça se passe dans la petite salle à côté, il a peut-être joué son rôle - ou au COMPADR. Oui, les deux font également partie du COMPADR. Il a peut-être joué son rôle là aussi, à une réunion du comité interministériel. Il a peut-être intercédé auprès de son collègue. Je serais porté à dire oui.

Pourquoi serais-je porté à dire oui? Parce que, vendredi dernier, le 9 décembre, le ministre de l'Agriculture a rencontré les représentants de la table de concertation Québec-municipalités. Je pense que ce n'est pas un hasard. Ce n'est pas un hasard. Je pense que c'est le ministre des Affaires municipales, jouant son rôle d'intercesseur, qui a dit à son collègue de l'Agriculture: Écoute, pourrais-tu au moins rencontrer le monde municipal, dans le cadre d'une instance de concertation qui existe? Et qui existe depuis notre temps; c'est nous qui avons créé cette table de concertation.

M. Dufour: Il s'appelle Michel, comme à Ham-Nord.

M. Brassard: Oui, probablement que M. Paradis appelle son collègue de l'Agriculture par son prénom, Michel, comme le P.-D.G. de la Cité écologique...

Une voix: Le pasteur de Ham-Nord.

M. Brassard: ...sans aucun doute, de la même façon. Je pense que votre collègue des affaires municipales est intervenu et qu'y a assumé son rôle ou sa fonction. Cette réunion de la table de concertation Québec-municipalités a eu lieu et cela a donné naissance, on le sait, à un comité technique pour essayer d'aplanir les

oppositions et de faire les rapprochements entre les intervenants. Est-ce qu'il a joué suffisamment son rôle? Je n'en suis pas certain.

Mais il y a une chose qui m'apparaît évidente. Dans le cadre de l'étude d'un projet de loi qui concerne les producteurs agricoles, l'économie agricole au Québec, mais aussi le monde municipal, il m'apparaît essentiel, indispensable que la commission parlementaire ne se contente pas d'entendre seulement le ministre de l'Agriculture, mais invite et entend également le ministre des Affaires municipales pour savoir, d'abord, ce qu'il a fait comme protecteur, défenseur et porte-parole du monde municipal auprès du Conseil des ministres - quelles démarches il a faites, quelles doléances il a soumises à son collègue de l'Agriculture - et aussi ce qu'il pense des revendications et des oppositions du monde municipal au projet de loi 100. Qu'est-ce que le ministre des Affaires municipales en pense? Est-ce qu'il trouve que c'est sérieux? Est-ce qu'il trouve que c'est fondé? Est-ce qu'il considère que les doléances du monde municipal sont sérieuses, qu'elles méritent d'être examinées, d'être considérées, ou s'il trouve que, pour l'essentiel, c'est tout à fait frivole et farfelu et que ça ne mérite pas d'être examiné?

Les questions demeurent sans réponse et vont le demeurer tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas, devant nous, le ministre des Affaires municipales, le protecteur des municipalités, pour nous le dire et pour qu'on lui pose des questions. Qu'avez-vous fait pour défendre le monde municipal? Qu'est-ce que vous avez fait auprès de votre collègue et auprès du Conseil des ministres pour assurer ou non les revendications du monde municipal? Je pense que c'est important de le savoir. Il n'y a pas 36 manières de le savoir, il n'y en a qu'une et c'est comme cela que ça fonctionne dans ce Parlement, c'est de dire au ministre des Affaires municipales: Venez donc passer quelque temps à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, venez donc vous asseoir avec nous, à côté de votre collègue de l'Agriculture - ils ne se chicaneront certainement pas - on va dialoguer un peu, on va discuter de tout cela, du projet de loi 100 et des revendications du monde municipal. Est-ce que c'est une demande abusive, exagérée? Je ne le pense pas, Mme la Présidente. Je ne le pense pas et je ne le crois pas. Ce n'est pas une demande abusive. Cependant, je pense que c'est une demande légitime tout autant d'ailleurs que la demande d'audiences particulières des groupes concernés. Cette dernière est aussi une demande légitime.

Le ministre des Affaires municipales n'est sans doute pas le parrain de ce projet de loi, j'en conviens, mais il est concerné, comme ministre des Affaires municipales, par ce projet de loi parce que le monde municipal dont il a la responsabilité est concerné. C'est clair, c'est logique, le ministre est concerné. Le monde municipal est concerné, donc le ministre des

Affaires municipales est aussi concerné. Il n'a pas dit un mot là-dessus, il n'a pas parlé sur le projet de loi 100, il a été muet comme une carpe sur le projet de loi 100, je ne l'ai pas entendu dire un mot. Il aurait pu en parler, d'abord, lors du débat sur le principe, mais il n'a pas cru bon de se lever et d'intervenir. Pourtant, il aurait dû le faire, à mon avis. S'il était d'accord avec le projet de loi, il aurait dû le dire pour que le monde municipal soit placé devant la réalité et sache bien que son défenseur ne l'était pas pour ce projet de loi-là, que, dans le dossier précis, il ne pouvait pas compter sur le ministre des Affaires municipales. C'est important de le savoir, c'est important que le monde municipal sache qu'il ne pouvait, dans ce cas précis, compter sur le concours, le soutien de son ministre, le ministre des Affaires municipales. Il n'est pas intervenu. Pourtant, c'est coutumier en Chambre, M. le Président, quand il y a des projets de loi importants, que non seulement le ministre parrain du projet de loi parle pendant une heure, mais c'est traditionnel que plusieurs de ses collègues, au moins quelques-uns de ses collègues...

Une voix: Cela va de soi.

M. Brassard: ...viennent en Chambre l'appuyer et disent: Écoutez, ce projet de loi, c'est tel ministre qui en est le parrain, mais attention, ne vous faites pas d'illusions, le Conseil des ministres est derrière, le Conseil des ministres le soutient. Comment cela se manifeste-t-il? Par le fait que plusieurs des collègues du ministre parrain du projet de loi viennent en Chambre et patient. Dans le cas du projet de loi 100, un seul ministre a parlé lors de l'adoption du principe; c'est le ministre de l'Agriculture, le ministre parrain du projet de loi. Il n'y a pas un autre ministre qui est intervenu, pas un seul autre. C'est curieux: Ils ont imposé le bâillon. Je ne sais pas s'il a imposé le bâillon à ses collègues, mais il n'y en a pas un autre qui est intervenu. C'est quand même assez curieux. Il aurait été essentiel que le ministre des Affaires municipales se manifeste, s'exprime sur ce dossier-là et participe au débat sur l'adoption du principe et il ne l'a pas fait. C'est regrettable. Enfin, il peut se reprendre. Il peut venir nous retrouver en commission parlementaire et s'exprimer. On va alors lui poser des questions pertinentes et on va savoir à quelle enseigne loge le ministre des Affaires municipales, s'il a des réticences ou des résistances ou des réserves par rapport au projet de loi de son collègue de l'Agriculture. Peut-être qu'à ce moment-là on sera mieux éclairés pour faire notre travail en commission parlementaire, pour faire notre besogne de parlementaires. On saura à quelle enseigne loge le ministre des Affaires municipales, ce qu'il a fait, les démarches qu'il a entreprises, son implication dans ce dossier. On sera mieux éclairé; on connaîtra mieux le fond des choses.

Mme la Présidente, par conséquent, je pense que c'est une demande légitime, un amendement ou un sous-amendement raisonnable. Si on pouvait adopter tout cela, la motion principale, l'amendement et le sous-amendement, on aurait peut-être des audiences particulières tronquées, il manquerait des intervenants, mais on pourrait connaître le point de vue de la Communauté urbaine de Montréal, ce n'est pas négligeable; c'est quand même un intervenant majeur dans le monde municipal. On pourrait également avoir l'opinion du comité technique - les deux unions municipales en sont membres et on se rattraperait parce que les motions concernant les deux unions ont été rejetées - et, par le biais du comité technique, on pourrait entendre les deux unions. Donc, les deux unions, le comité technique, la Communauté urbaine de Montréal, qui est quand même la plus grosse organisation dans le monde municipal qui existe au Québec, et le ministre des Affaires municipales. Je fais appel à mes collègues de la commission pour que cette motion et les amendements tout à fait raisonnables soient adoptés de façon qu'on puisse au moins avoir une audience particulière qui se tienne, qui ait un certain sens, et que, par le biais de cette audience particulière, les intervenants majeurs puissent se faire entendre. On pourrait ajouter - Je n'ai pas d'objection - l'Union des producteurs agricoles. Je pense qu'il y aurait certainement consentement unanime de notre part pour ajouter l'Union des producteurs agricoles même si une motion dans ce sens a déjà été rejetée le jeudi 8 décembre.

M. le Président, je conclus et je résume aussi d'une certaine façon. Le ministre des Affaires municipales - c'est lui qui le dit et tout le monde le sait; c'est comme cela qu'il faut voir son rôle - c'est l'ombudsman des municipalités, le défenseur des municipalités, le protecteur, l'intercesseur. Les municipalités sont concernées par le projet de loi 100. Elles ont des réticences, des réserves et des oppositions à certains points du projet de loi 100. Elles l'ont indiqué au ministre des Affaires municipales, leur porte-parole, leur défenseur. Ce dernier ne s'est jamais encore manifesté sur ce dossier, ni en Chambre, ni en commission parlementaire, ni publiquement; peut-être en coulisse, peut-être à huis clos, sans doute, mais c'est douteux. Pour conclure, il serait important que le ministre des Affaires municipales vienne nous voir, nous dise le fond de sa pensée sur le projet de loi 100 et assume le rôle qui est le sien - il n'y a pas d'autres rôles - celui de défendre le monde municipal, d'être l'ombudsman des municipalités. C'est comme cela qu'il se perçoit et c'est comme cela qu'il doit aussi se comporter.

Pour toutes ces raisons, M. le Président, j'espère que ma motion de sous-amendement trouvera preneur auprès de cette commission. Merci.

Le Président (M. Richard): Merci, M. le

député de Lac-Saint-Jean. Maintenant, M. le vice-président de la commission et député de Jonquière, vous avez la parole pour les dix prochaines minutes sur le sous-amendement de votre collègue, le député de Lac-Saint-Jean. (16 h 45)

M. Francis Dufour

M. Dufour: Vous comprendrez qu'intervenir sur la motion de mon collègue de Lac-Saint-Jean pour demander au ministre des Affaires municipales de venir nous dire ce qu'il pense de ce projet de loi, c'est important. Je veux renchérir sur ses propos. Il a des bonnes raisons de rappeler au ministre des Affaires municipales qu'il a un rôle à jouer. Ce n'est pas comme son prédécesseur, le ministre des Affaires minimales. C'est le ministre des Affaires municipales. Il y a une question qu'on doit se poser. On vient d'adopter un projet de loi où H se débarrasse de la Direction générale des incendies. Donc, il s'enlève un huitième de ses directions. S'il laisse aller l'aménagement et l'urbanisme et tout le reste aux autres ministères, il va s'appeler non pas le ministre des Affaires municipales, mais le ministre des Affaires minimales. Et cela, je pense que c'est important de le dire. Pourquoi doit-il venir et nous donner son point de vue? C'est que dans son ministère, il a un rôle important à jouer auprès des municipalités.

D'abord, il y a des possibilités suffisamment grandes. C'est au ministère des Affaires municipales qu'est confiée, bien sûr par le gouvernement, la fonction de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Donc, l'aménagement et l'urbanisme découlent de la volonté gouvernementale qui a confié ce rôle au ministère des Affaires municipales. Et il doit le jouer complètement et parfaitement. C'est important d'en tenir compte. C'est pour cela que c'est important qu'il vienne nous dire quel est son rôle dans cette question. Est-ce que vraiment il oublie sa responsabilité? Ou bien il est d'accord et y a oublié de nous le dire. Et s'il est d'accord, je vais avoir des questions à lui poser, bien sûr. Je vais avoir des questions importantes à lui poser par rapport à ses responsabilités.

Quelqu'un qui veut jouer son rôle de défenseur, d'ombudsman des municipalités, doit évidemment s'attendre qu'on fasse appel à ses lumières, à ses responsabilités pour défendre les administrations ou les entités locales qui sont sous sa responsabilité. Donc, je trouverais élémentaire que le ministre des Affaires municipales vienne ici nous dire ce qui se passe dans ce projet de loi, car cela a des implications, des impacts pécuniaires concernant les municipalités, concernant son propre ministère. Le commissaire va venir sur le terrain et se prononcer sur certains éléments de l'urbanisme; il y aura des coûts, quelque part, qui pourront être occasionnés. C'est rendu que le gouvernement, non seulement se détache de son rôle de donner des montants d'argent aux municipalités, mais pose

des contraintes supplémentaires, pour que son système ou son état financier soit moins intéressant.

Parce qu'il y a des coûts rattachés à cela; je pense que c'est élémentaire. Par exemple, pour placer des équipements publics sur un territoire, s'il n'y a pas d'autres espaces, s'il n'y a pas d'autres endroits, si c'est bien démontré, il va bien falloir que quelqu'un dise si c'est correct ou pas. Il faut un arbitre quelque part. Le ministre des Affaires municipales a lâché ce rôle; il ne veut plus être dans ce dossier. Et je trouve que c'est malheureux parce qu'il doit se prononcer par rapport à cela.

Qu'est-ce qu'elles font, les municipalités, quand elles n'ont pas suffisamment d'argent? Quand elles n'ont pas suffisamment d'argent, elles viennent à Québec et disent: Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas. Vous êtes en train de nous dépouiller. Il y a toutes sortes de façons de dépouiller quelqu'un. Cela pourrait être d'une façon directe, en disant: Vous allez nous remettre des sommes d'argent sur votre administration. Il y a l'autre façon, qui est de poser tellement de contraintes que les entités locales ne peuvent plus opérer. On a vu ce que cela fait, quand le ministre de l'Environnement a voulu imposer la qualité des eaux. Il a voulu imposer cela aux municipalités. Et les municipalités n'étaient pas équipées pour le faire. Elles ont dit au ministre de l'Environnement: On ne veut pas le faire.

Mais dans ce cas-ci, on met des dents quelque part, parce qu'on va donner aux agriculteurs le pouvoir de s'engager des avocats, non seulement pour se défendre, mais même pour attaquer. Parce que dans la vie, c'est comme cela que ça fonctionne. Si on a la capacité de se défendre, on a la capacité aussi d'attaquer. Et je trouve que ce n'est pas correct. On peut bien prêcher pour la liberté individuelle et pour la liberté collective, mais la liberté tout court doit exister aussi. C'est au-dessus de tout cela ce qui se passe.

Le ministre des Affaires municipales, bien sûr, étant donné que son expérience comme ministre des Affaires municipales n'est pas suffisamment grande, que cela ne fait pas tellement longtemps qu'il est là, peut-être n'a pas eu le temps de se familiariser avec tous les mécanismes, malgré sa bonne volonté, son intelligence et son expérience. C'est un monde à part, le monde municipal. C'est un gouvernement dans un gouvernement ou des gouvernements dans un grand gouvernement. Ces gens-là ont des attentes et il a peut-être voulu leur en passer une petite vite par rapport aux besoins des municipalités. Le ministre Pagé, bien sûr, a plus d'expérience dans son ministère. Les agriculteurs, c'est une population, une clientèle captive. Il a décidé qu'il servait la classe agricole, mais sans savoir exactement si cela ne causera pas de tort aux autres.

Quand je regarde le projet qu'il nous a présenté, il n'a pas fait de gros tournages; il n'a

pas viré sur un trente-sous. Il n'a pas viré du tout d'ailleurs, quand je regarde son document, parce que les éléments de contestation, là où les gens n'étaient pas d'accord, sont toujours là. Il faudrait peut-être, M. le Président, même à ce stade-ci, vous informer. Tout à l'heure, le ministre a fait fort de nous renseigner sur l'Union des producteurs agricoles. Ceux-ci nous ont dit qu'ils étaient d'accord, mais ils ne nous ont pas dit qu'il y avait une urgence nationale, par exemple. Ils ont dit qu'ils étaient d'accord avec le projet de loi, mais ils n'ont pas dit qu'il y avait urgence nationale. Ils n'ont pas dit qu'on ne peut plus produire si on n'étudie pas le projet de loi, si on ne l'adopte pas avant les fêtes. Ce n'est pas aussi rapide que cela. Ils sont pour, ils ne veulent pas qu'on étire le projet de loi mais ils ne nous disent pas de ne pas attendre d'autre monde. Ils ont juste dit qu'ils étaient d'accord avec le projet de loi.

J'aimerais cela vous informer, bien sûr, parce que j'ai en main copie d'une lettre signée et qui vous est adressée dans laquelle les deux unions se disent encore solidaires pour s'opposer au projet de loi 100, "...parce que les changements majeurs que nous avons demandés n'ont pas été retenus. Nous avons négocié de bonne foi avec les représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, mais force nous est de constater que seules les modifications portant sur la protection des terres ont été acceptées. Les unions municipales considèrent donc qu'il est dérisoire d'élaborer à court terme les paramètres d'un projet de loi d'une telle envergure, ayant des conséquences importantes sur l'ensemble de la société. Dans cette perspective, les unions demandent au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de reporter son projet de loi pour étude ultérieure afin d'entendre toutes les parties intéressées en commission parlementaire." Il y a lieu de se demander pourquoi on ne peut pas obtenir un minimum de consultation avec différents intervenants. Ce n'est pas aussi patent, aussi vrai ou aussi exagéré de penser qu'il n'y a pas d'urgence nationale dans le moment, que les agriculteurs et les agricultrices au Québec pourraient continuer à vivre, pourraient continuer à produire par rapport à ce qui existe actuellement. C'est évident qu'on peut bonifier, mais on ne peut pas s'y opposer de façon telle ou exiger que ce projet de loi soit adopté à la vapeur en fin de session, quand les principaux intervenants, ceux qui sont touchés, nous disent carrément qu'ils n'ont pas été suffisamment consultés, qu'ils ne sont pas suffisamment renseignés pour se prononcer sur un projet de loi semblable.

Je pense que c'est tout cela qui est en question. C'est cela qu'on remet en question, c'est cela qui est notre position très ferme, et je suis convaincu que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation devrait accepter notre point de vue. D'abord, cela nous

permettrait de travailler dans un climat beaucoup plus serein et en même temps de bonifier un projet de loi qui nous semble déposé prématurément puisqu'il n'y a pas eu suffisamment de consultations, tout en considérant que le ministre des Affaires municipales pourrait, bien sûr, venir à cette commission pour nous donner son point de vue.

Le Président (M. Richard): Merci, M. le député de Jonquière. Je cède la parole à M. le député de Mercier, M. Godin.

M. Gérald Godin

M. Godin: M. le Président, je vous en remercie.

Le Président (M. Richard): Vous avez la parole pour les dix prochaines minutes.

M. Godin: Je viens de relire la loi 100 et je constate qu'à seize reprises, on y mentionne les municipalités. Ce qui montre bien l'intégration assez intime qu'il y a dans le développement du territoire au Québec et le rôle des municipalités et des corporations municipales. Ce qui prouve, par a plus b ou par deux et deux font quatre, à quel point il serait important que le ministre des Affaires municipales vienne à la commission et qu'on puisse l'entendre pour qu'il nous dise comment il va agencer le rôle des partenaires dans la protection du territoire agricole du Québec. On sait très bien que l'urbanisation au Québec a pour frontière les terres du Québec cultivées par les agriculteurs. Donc, tout développement des municipalités touche au territoire zone vert et le zone blanc, en fait, c'est urbanisé. Donc, les deux réalités se touchent à chaque millimètre de la frontière.

Puisqu'on mentionne seize fois les municipalités dans la loi 100 ainsi qu'une fois dans les notes explicatives, je pense que cela fait la preuve évidente que le ministre a un mot à dire là-dedans et on voudrait entendre de lui comment il va agencer le rôle des deux organismes, le tribunal et les municipalités. Très souvent, on doit soumettre les changements de zonage à la corporation municipale, qui doit les publier dans les journaux de son territoire municipal. Donc, les deux réalités québécoises, l'urbanisation d'un côté et l'agriculture de l'autre, se touchent constamment. C'est pour cela qu'il nous semble extrêmement important de demander au ministre comment il va agencer tout cela. Maintenant, comme cela va appeler des changements aux règlements et aux lois qui touchent les municipalités et les corporations municipales, car il y a des impacts très grands qui doivent se faire et qui se feront de l'un à l'autre, du vert au blanc et du blanc au vert, et pour avoir vu, à l'occasion de la fondation du ministère de l'Environnement, les conflits entre l'Environnement et l'Agriculture, entre l'Environnement et le MLCP,

je pense qu'il est important de prévoir dès maintenant avec les ministres responsables comment on va s'assurer que la philharmonie ministérielle joue bien sa partition. Autrement, on s'expose à des conflits et des tensions qui ne peuvent que nuire au développement du Québec, à son urbanisation aussi bien qu'à son agriculture elle-même.

De plus, M. le Président, pour avoir déjà été membre du Conseil des ministres, je peux vous dire que la coutume veut qu'effectivement le ministre qui a charge d'un dossier appelle ses collègues. Dans mon cas - la loi 57 - j'avais appelé à la barre des témoins le ministre de l'Éducation et le ministre de l'Immigration pour qu'ils nous expliquent, à tour de rôle, comment ils pensaient qu'ils gèreraient les changements que la loi 57 amenait dans la loi 101, dans le domaine de l'éducation et dans le domaine de l'affichage multiethnique. Grâce à ces deux ministres, M. le Président, on a pu améliorer notre loi et faire en sorte qu'aujourd'hui le premier ministre la cite en modèle et s'en inspire même pour faire des changements dont on parle au salon bleu, M. le Président. Donc, la tradition dans ce Parlement veut que nous entendions les ministres et qu'ils puissent s'exprimer et prendre des engagements fermes et bien éclairés avant qu'une loi qui les touche ou touche leur responsabilité soit adoptée. Faut de quoi, M. le Président, nous nous trouverons devant des conflits et des problèmes. Je pense qu'une loi de cette importance doit être appliquée sans les problèmes et les conflits qu'elle a pu connaître dans le passé.

Je me souviens très bien, à l'époque où Bell Helicopter voulait s'établir près de Mirabel, qu'il y avait eu un conflit assez énorme entre le ministre du Développement économique, M. Biron, et le ministre de l'Agriculture, M. Garon. Il y avait donc eu littéralement une guerre froide, la guerre des braves. Si on avait pu prévoir et entendre d'avance les deux ministres, quand la loi a été adoptée, on aurait pu déterminer une espèce de cadre de fonctionnement des deux ministres et les prérogatives de chacun et prévoir des études d'impact pour que les deux puissent faire connaître leur mode de fonctionnement par rapport à ce développement économique dans le Québec, dans la zone verte à l'époque.

Je pense donc que le même modèle doit s'appliquer ici parce que l'expérience démontre qu'y eût été utile à l'époque que cela se passât ainsi, comme on dit au subjonctif. M. le Président, je crois qu'il est important que notre collègue de Portneuf invite son collègue ministériel des Affaires municipales pour que nous puissions faire bénéficier de notre expérience de parlementaire et d'ex-ministre nos deux collègues actuels, le ministre de l'Agriculture et le ministre des Affaires municipales.

(17 heures)

Après tout, M. le Président, un Parlement

est un peu comme les ruines de la ville de Troie, c'est-à-dire qu'il y a une accumulation d'expériences par strates, de gouvernement en gouvernement et de génération en génération. Je pense que notre rôle ici est de faire bénéficier notre collègue de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de notre expérience comme vieux parlementaires chevronnés, mon collègue qui était au MLCP et moi-même qui étais, à l'époque, à l'Immigration. Nous sommes là pour l'aider, M. le Président. On ne dit pas cela pour nuire aux travaux de la Chambre, bien au contraire. C'est pour s'assurer que cette loi, qui me semble plutôt positive, s'applique de la meilleure manière possible et que les rapports entre le ministre et le ministère soient encadrés de manière que cela se déroule mieux que dans le passé, M. le Président. On a vu aussi des conflits entre le MLCP et l'Agriculture quant aux - M. le Président, quel est le terme que je cherche? - aboiteaux, merci beaucoup, M. le conseiller du ministre.

C'est pour cela que je suis sûr qu'il pense comme nous, qu'il serait important que les deux ministres soient entendus ensemble ici et que nous puissions prévoir un encadrement juridique, législatif et réglementaire pour que, dans l'avenir, leurs rapports se déroulent de la meilleure manière possible pour le bien du Québec et surtout pour le bien du maintien d'une zone blanche et d'une zone verte parfaitement et optimalement développées. Pour ces raisons-là, j'appuie sans hésiter la demande de mon collègue. J'espère que mes propos ont convaincu le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, député de Portneuf, d'où vient ma famille.

M. Pagé: En plus!

M. Godin: J'ai des liens très étroits avec...

Une voix: Vous êtes presque parent?

M. Godin: Cousin.

Une voix: Êtes-vous cousins?

M. Godin: Oui, nous sommes cousins.

M. Pagé: De la neuvième oreille.

M. Brassard: Est-ce que le député de Mercier pourrait nous faire la lignée?

Le Président (M. Richard): L'arbre généalogique?

M. Godin: L'arbre généalogique, je ne l'ai pas en main ni en mémoire.

Le Président (M. Richard): Il excéderait possiblement le temps qui lui est alloué hors de tout doute, à moins que M. le député de Ter-

rebonne ne continue l'arbre du député de Mercier.

M. Blais: Depuis qu'on a déjà eu dans notre parti de Bellefeuille, je pourrais certainement ajouter quelque chose, si jamais M. le ministre part là-dedans.

Le Président (M. Richard): Merci, M. le député de Mercier, de votre intervention. Maintenant, est-ce qu'il y a un autre intervenant? M. le député de Terrebonne, vous aviez une réserve en ce qui a trait à l'amendement, sauf que vous avez le droit de parler aussi sur le sous-amendement. Ce n'est pas nécessaire, mais vous avez le droit de parler sur le sous-amendement. Vous avez le choix entre l'amendement ou le sous-amendement. C'est le sous-amendement. Allez!

M. Blais: Alors, je vais aller sur le sous-amendement.

Le Président (M. Richard): Pardon? Vous avez dix minutes, M. le député de Terrebonne.

M. Yves Blais

M. Blais: J'ai écouté à quelques reprises le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et c'est un type, qui, dans ses discours, me captive continuellement. C'est un homme dont le discours, le verbe me captive. C'est un homme qui a le sens de l'élocution, qui a une assez bonne rhétorique et un assez bon vocabulaire. Je l'écoute toujours avec une grande attention. À différentes reprises, au cours des trois dernières années, je l'ai entendu dire très souvent - et je le remarque parce que je ne déteste pas ce genre de discours; c'est un genre de rhétorique qui me plaît - dans son genre de rhétorique, il nous a dit très souvent que, contrairement à ce qui se passait sous le gouvernement péquiste, où souvent la zizanie était prise entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Garon, comme il dit, le ministre de l'Environnement, le ministre des Affaires municipales, le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, contrairement à ce qui se passait à cette époque, depuis l'avènement miraculeux du 2 décembre 1985, l'arrivée au pouvoir du Parti libéral du Québec, confirmée en cabinet, chaînes mises à part, le 12, que dans le cabinet du Parti libéral actuel, régnait une sérénité exemplaire et que la bonne entente faisait loi et que dire autre chose serait peut-être outreucidant.

Alors, je n'ai pas cette science infuse d'y aller tout de go et de déclarer de façon intrinsèque de tels principes. Il a fallu que je les "ouïsse". Je les ai ouïs du ministre lui-même à différentes reprises. Cependant, depuis que j'ai porté une oreille attentive aux propos du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, je n'ai jamais eu de confirmation

physique, de visu, de la bonne entente qui pouvait exister entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et un autre ministère. Alors, vu qu'ici il y a un problème entre les agriculteurs, l'UPA et les représentants des municipalités, autant les municipalités régionales de comté que l'Union des municipalités et que de même, ces deux groupes étant représentés par des ministres différents, soit d'une part, le ministre de l'Agriculture, et, d'autre part, le Paradis sur terre, c'est-à-dire le député de Brome-Missisquoi, nous, nous croyons qu'entre le ministère de l'Agriculture et le ministre des Affaires municipales, ce n'est pas le paradis mais plutôt l'enfer, parce que les représentants des municipalités nous disent qu'il y a au moins malentendu, sinon zizanie.

C'est pour ça que nous demandons avec insistance au ministre, qui est de l'autre côté - c'est à deux pas, c'est un oui qui serait très facile à dire, et il le pourrait peut-être, en l'espace de quelques minutes - venir nous dire que la conciliation entre les exigences municipales et les exigences agricoles est tout à fait faisable. Nous sommes obligés de faire cette demande parce que nous pensions, peut-être à mauvais escient à ce moment-là, que les rencontres privées organisées par le ministre avec l'Union des municipalités et les unions régionales de comté, avaient donné lieu à des ententes, mais il semblerait que le bât blesse encore entre le ministre de l'Agriculture et l'Union des municipalités autant que les unions municipales régionales de comté, parce que le 20 décembre, une lettre a été envoyée au président, M. Maurice Richard, pour lui demander, et je cite: Tout d'abord, nous réitérons notre opposition au projet de loi 100 - le 20 décembre,...

M. Brassard: C'est aujourd'hui, ça.

M. Blais: ...c'est aujourd'hui, c'est pas très loin - parce que les changements majeurs que nous avons demandés n'ont pas été retenus. Nous avons négocié de bonne foi avec les représentants du ministère de l'Agriculture."

Alors, si, ayant négocié de bonne foi, les représentants des 1567 municipalités du Québec n'ont pas les résultats voulus, il serait peut-être bon, vu que la commission s'apprête ici, dans les minutes qui viennent, à commencer de façon directe l'étude détaillée de ce projet de loi, que le ministre des Affaires municipales vienne nous dire dans quel sens les articles qui vont venir bientôt devront être amendés, pour que les agriculteurs et les représentants des municipalités du Québec puissent trouver leur dû, leur compte et leur satisfaction.

Bien sûr, on ne peut pas satisfaire tout le monde de façon totale, c'est impossible, mais on peut au moins satisfaire de façon rationnelle et raisonnable. Il faudrait que le contentement vibre au son des ajustements, de l'équilibre.

Une voix: Oh! "My! My!"

M. Blais: Cela va?

Une voix: Très bien.

M. Blais: Je sais qu'entre les villes et les agriculteurs, il y a toujours eu et U y aura encore d'autres tensions, des effilochages, entre l'urbain et le rural. À cause du fondement même du style professionnel des ruraux, ça peut porter atteinte à l'environnement des urbains et les urbains, eux, par leurs actions, s'ils sont trop près d'une exploitation de ferme, d'une exploitation laitière ou autre, peuvent y porter atteinte. Une vache peut donner moins de lait si elle est trop près d'un milieu urbain et le milieu urbain, par ses activités, peut troubler le sommeil de la vache. C'est sûr, ça, c'est sûr. Et vice-versa, comme le dit mon collègue de Mercier: les vaches trop bruyantes le matin peuvent nuire au sommeil des urbains qui sont trop près d'une étable laitière. L'aurait-on cru?

Si on a la prétention de dire que nous faisons la phase 2 de la Loi sur la protection du territoire agricole et de prendre le projet de loi 100 pour dire qu'on passera à l'histoire, il faudrait au moins que l'histoire puisse satisfaire à peu près tous les joueurs de cette histoire, dont les municipalités font partie. Combien de temps me reste-t-il?

Une voix: Deux minutes.

M. Blais: On me dit que mon temps achève. Alors, en conclusion, je crois qu'il serait absolument nécessaire, M. le ministre, parce que nous allons apporter des amendements au projet de loi et je sais pertinemment que vous en aurez probablement apportés, mais pour être sûr que les amendements sont satisfaisants pour les autres confrères, dont le ministre des Affaires municipales, pour être certain qu'entre vous, vous vous entendiez bien, que les deux soient satisfaits, nous aimerions que le ministre des Affaires municipales vienne nous faire connaître ses exigences avant de commencer l'étude article par article de ce projet de loi. Je vous remercie, M. le Président.

Le Président (M. Richard): Puisqu'il n'y a plus d'intervenant sur le sous-amendement, j'appelle donc le sous-amendement au vote.

Une voix: Vote nominal.

Le Président (M. Richard): Vote nominal. Alors, le vote nominal sur le sous-amendement qui avait été présenté par le député de Lac-Saint-Jean. Alors, M. le secrétaire, s'il vous plaît.

Le Secrétaire: M. le Président. M. Beaudin (Gaspé)?

M. Beaudin: Contre.

Le Secrétaire: M. Houde (Berthier)?

M. Houde: Contre.

Le Secrétaire: M. Messier (Saint-Hyacinthe)?

M. Messier: Contre.

Le Secrétaire: M. Dubois (Huntingdon)?

M. Dubois: Contre.

Le Secrétaire: M. Pagé (Portneuf)?

M. Pagé: Contre.

Le Secrétaire: M. Dufour (Jonquière)?

M. Dufour: Pour.

Le Secrétaire: M. Brassard (Lac-Saint-Jean)?

M. Brassard: Pour.

Le Secrétaire: M. Blais (Terrebonne)?

M. Blais: Je suis pour, M. le Président.

Le Secrétaire: Trois pour, cinq contre, M. le Président.

Le Président (M. Richard): Bon, cela règle le problème du sous-amendement. Je reviens donc à l'amendement.

M. Blais: Je n'ai rien à ajouter, M. le Président.

Le Président (M. Richard): J'appelle donc l'amendement au vote.

M. Blais: Même vote, nominal.

M. Dufour: Nominal.

Le Président (M. Richard): On recommence ou si c'est le même-

Une voix: Oui.

Le Président (M. Richard): ...ou si vous pensez qu'ils peuvent changer d'idée sur l'amendement?

Une voix: Oui, on espère toujours.

Le Président (M. Richard): Oui? Ah bon! Alors, M. le secrétaire, allez au vote nominal.

Le Secrétaire: M. le Président. Sur l'amendement de M. Dufour (Jonquière), M. Beaudin

(Gaspé)?

M. Beaudin: Contre.

Le Président (M. Richard): L'amendement était le suivant: Le texte de la motion est amendé à la fin par l'ajout des mots "et la Communauté urbaine de Montréal".

M. Brassard: M. le député de Saint-Hyacinthe, vous êtes tenté?

Le Secrétaire: M. Dubois (Huntingdon)?

M. Dubois: Contre.

Le Président (M. Richard): Je m'excuse. M. Beaudin (Gaspé), vous ne changez pas d'opinion? D'accord.

Le Secrétaire: M. Houde (Berthier)?

M. Houde: Contre.

Le Secrétaire: M. Messier (Saint-Hyacinthe)?

M. Messier: J'y vais avec la solidarité ministérielle. Je vais voter contre.

Le Secrétaire: M. Pagé (Portneuf)?

M. Pagé: Contre.

Le Secrétaire: M. Brassard (Lac-Saint-Jean)?

M. Brassard: Pour.

Le Secrétaire: M. Dufour (Jonquière)?

M. Dufour: Pour.

Le Secrétaire: M. Blais (Terrebonne)?

M. Blais: "I am in favour." Je suis à l'intérieur.

Le Secrétaire: Trois pour, cinq contre, M. le Président.

Le Président (M. Richard): L'amendement est donc rejeté. Nous revenons donc à la motion principale qui était la suivante - puisque cela fait un bon petit bout de temps: "il est proposé en vertu de l'article 244 de nos règles de procédure, que la commission permanente de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation convoque, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi 100, Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole, le comité technique mis sur pied par le ministre." Alors, chacun est intervenu sur la motion principale, j'appelle donc le vote.

M. Brassard: J'implore mes collègues d'ac-

cepter.

Le Président (M. Richard): J'appelle donc le vote la motion principale. Est-ce que nous voulons encore l'appel nominal?

M. Dufour: Oui, cela va bien, là.

Le Président (M. Richard): Oui. Alors. M. le Secrétaire, l'appel nominal, s'il vous plaît.

Le Secrétaire M. Beaudin (Gaspé)?

M. Beaudin: Contre.

Le Secrétaire M. Dubois (Huntingdon)?

M. Dubois: Contre.

Le Secrétaire M. Houde (Berthier)?

M. Houde: Contre.

Le Secrétaire M. Messier (Saint-Hyacinthe)?

M. Messier: Compte tenu du vide intellectuel, je vais voter contre.

Le Secrétaire M. Pagé (Portneuf)?

M. Pagé: Contre.

Le Secrétaire M. Brassard (Lac-Saint-Jean)?

M. Brassard: Pour. De quel vide intellectuel parlez-vous?

Le Secrétaire M. Dufour (Jonquière)?

M. Dufour: Pour.

Le Secrétaire M. Blais (Terrebonne)?

M. Blais: Pour.

Le Secrétaire: Trois pour, cinq contre, M. le Président.
(17 h 15)

Le Président (M. Richard): La motion est donc rejetée. Est-ce que nous appelons l'article 1?

M. Brassard: M. le Président, je déplore encore une fois - je pense que c'est important de le signaler et de l'inscrire comme il faut dans le **Journal des débats** - qu'on n'ait pas réussi à convaincre - je ne sais pas si on n'a pas été suffisamment persuasifs - le ministre qu'il était essentiel et indispensable sur un projet de loi de cette importance d'entendre le minimum d'intervenants concernés. Je trouve cela déplorable et je trouve que c'est un accroc majeur à nos traditions et à nos coutumes démocratiques en cette Chambre. Je pense que c'est important de

le signaler.

M. Dufour: On vous appuie.

M. Brassard: On peut aborder l'article 1.

Le Président (M. Richard): Si vous me le permettez, M. le ministre et MM. les députés, j'aimerais d'abord déposer la lettre que j'ai reçue - et à laquelle plusieurs de nos collègues ont fait allusion tout à l'heure - de M. Camille Rouillard, président de l'Union des municipalités du Québec et de M. Roger Nicolet, président de l'Union des municipalités régionales de comté, en date du 20 décembre, afin de l'ajouter aux documents de la commission. Vous en avez eu copies, mesdames et messieurs?

M. Brassard: J'en ai une copie, mais il n'est peut-être pas inutile de mentionner M. le Président, qu'on réclame encore une fois d'entendre toutes les parties intéressées en commission parlementaire. Je pense que c'est une revendication qui est maintenue de la part des unions, qui est persistante. Elles réitèrent cette revendication d'être entendues en commission parlementaire. La CUM a fait la même requête. Je trouve regrettable encore une fois, qu'on ne donne pas suite à une demande aussi légitime.

L'article 1.

Étude détaillée

Définition du producteur agricole

M. Pagé: À l'article 1, M. le Président, on introduit la définition du producteur à l'article 13.1 où on indique que le producteur est une personne visée au paragraphe j de l'article 1 de la Loi sur les producteurs agricoles. La référence que nous faisons ici de la définition du statut de producteur s'appuie sur la définition normalement et habituellement utilisée dans la Loi sur les producteurs agricoles qui est aussi administrée comme vous le savez, par mon ministère.

On se rappellera qu'au moment de l'adoption de la loi 90, en 1978, on y indiquait que toute référence à un producteur s'identifiait de la façon suivante, surtout en fonction de l'article 40 où on donne des droits à un producteur agricole. La définition se limitait à dire qu'un producteur agricole était une personne dont la principale activité était l'agriculture. Il faut bien se situer dans le contexte de 1978 dans le sens qu'en 1978, pour obtenir le statut de producteur, il suffisait de mettre en marché pour 1000 \$ de produits agricoles par année, premièrement.

Deuxièmement, les définitions variaient, dans les lois du ministère, soit dans les lois administrées par l'Office du crédit agricole du Québec, soit parfois, dans les lois administrées par la Régie des assurances agricoles du Québec.

En fait, c'est un secret de polichinelle, il y avait une problématique à l'interno, un débat à

l'intérieur du gouvernement, qui référerait à des positions pas toujours conciliantes ou convergentes concernant ce qu'était un producteur agricole. Donc, pour le bénéfice de l'adoption de la loi à ce moment-là, on n'avait pas jugé opportun de la définir. Or, nous sommes obligés de définir aujourd'hui ce qu'est un producteur agricole, surtout en ce qui concerne la possibilité pour une personne qui se croit lésée par un règlement municipal, comme on le verra un peu plus loin dans le libellé des modifications au projet de loi original, dans le projet de loi 100. Ici, on se réfère à la Loi sur les producteurs agricoles purement et simplement. C'est tout, M. le Président.

Le Président (M. Richard): Vous avez des commentaires, M. le député de Jonquière?

M. Dufour: Oui. Dans la définition des producteurs agricoles, je pense que c'est IV ou bien quatre, j'imagine: Une personne dont la production agricole est destinée à la mise en marché est d'une valeur annuelle inférieure à 3000 \$... Aujourd'hui, en 1988, dans le fond, le minimum n'est pas élevé parce que 3000 \$, pour quelqu'un qui ferait de l'élevage de troupeaux laitiers, il peut vendre des animaux, cela ne prend pas de temps avant d'aller chercher 3000 \$. À ce moment-là, cela veut dire qu'un producteur agricole, n'aura pas un gros minimum à dépasser. Il ne faut pas oublier que cela a des impacts sur l'ensemble de la loi. Si le ministre persiste à imposer sa vision qu'il y a un fonds d'indemnisation pour la personne qui désire s'en prévaloir, il pourrait causer du tort même si elle n'a pas une grosse production. Je me demande si cet élément-là... J'ai compris dans vos explications que vous aviez parlé de 1000 \$ et c'est rendu à 3000 \$. Aujourd'hui, 3000 \$ pour un agriculteur, ce n'est pas gros. Ce ne sont pas de gros montants.

M. Pagé: Là-dessus, M. le Président, le député réfère davantage à la Loi sur les producteurs agricoles qui vient définir à quelles conditions une personne morale ou physique peut avoir le statut de producteur agricole. Au cours des années, ce statut de producteur agricole peut être consenti à une personne physique ou morale pour autant qu'elle met en marché pour 3000 \$ de produits agricoles par année. Le député nous dit que ce n'est pas beaucoup. C'est vrai. Il suffit, pour plusieurs producteurs agricoles du Québec, de louer sa ferme pour un montant de 3000 \$ par année. Par exemple, une personne qui est retraitée, une personne qui va mettre en marché un peu de boisé privé, une personne qui va exploiter une petite érablière et qui va louer à un propriétaire voisin la terre pour 3000 \$ par année, acquiert pour autant le statut de producteur agricole et peut bénéficier des avantages. Elle doit évidemment payer une cotisation à son union qui la représente et peut bénéficier, entre

autres, des avantages de remboursement de taxe foncière et de certaines exemptions sur l'achat de certains produits, comme on le sait.

Je ne crois pas que le député veuille faire en sorte aujourd'hui que ce montant de 3000 \$ soit majoré à 10 000 \$ par exemple, auquel cas on dirait à des centaines, sinon à quelques milliers de personnes au Québec qui ont actuellement le statut de producteur qui, par leur geste, font en sorte qu'un sol est cultivé souvent et qui, autrement, n'auraient aucun intérêt à le voir cultivé...

Je ne crois pas comprendre que vous vouliez modifier la Loi sur les producteurs agricoles aujourd'hui. Je me limiterai donc à vous dire que nous calquons la définition de producteur agricole qui est dans la Loi sur les producteurs agricoles et ça, depuis longtemps. On l'introduit maintenant dans la loi 100 parce que, comme je vous le disais, il a été impossible en 1978, de l'introduire dans la loi 90.

Pour le bénéfice des municipalités, pour mieux encadrer, pour préciser, pour définir quelles sont les personnes qui pourront se prévaloir des nouvelles dispositions auprès du commissaire aviseur, pour lui demander son avis sur un règlement municipal qu'il juge allusif, cela prend une définition. On ne peut pas dire qu'on envoie n'importe qui. Alors, il faut cerner la définition. Il faut la préciser davantage que la notion de personne dont la principale zotivité est l'agriculture. C'est ce pourquoi je présente l'amendement.

M. Dufour: Il est évident que je ne possède pas une vaste expérience au point de vue de production agricole pour dire qu'on devrait maintenir ou pas les 3000 \$. Vous semblez me dire...

M. Pagé: La question ne se pose pas aujourd'hui.

M. Dufour: Mais elle vient par la bande. On l'a bien dans la définition. Sauf une personne, mais il faut toujours regarder... On dit par rapport à la définition que ce n'est pas un producteur si c'est inférieur à 3000 \$. Si ça dépasse 3000 \$, ça devient un producteur. Donc, il est couvert par toutes les parties de la loi. À ce moment-là, pour moi il y a des impacts assez importants à prévoir. Je ne sais pas, j'ai peut-être mal compris, mais pour moi, c'est...

M. Pagé: M. le député, ça va vous sécuriser. La définition de producteur agricole qui réfère à un montant de 3000 \$ par année s'applique uniquement pour le chapitre sur les activités agricoles qui concerne le commissaire aviseur. Je vois mal un producteur agricole... D'abord, je ne peux pas voir, non seulement je vois mal mais je ne peux pas voir comment un producteur agricole qui serait en production animale, par exemple, pourrait faire l'objet d'un règlement municipal,

d'une réglementation particulière voulant limiter sa production, voulant limiter, etc.

M. Brassard: Cela s'applique pour le fonds d'activité aussi.

M. Pagé: Attendez un peu. La personne qui est en production animale produit pour plus de 3000 \$ par année. Pour la personne qui est en production végétale, c'est la même chose.

M. Blais: Vous parliez tantôt, si je peux me permettre...

Le Président (M. Richard): Allez, M. le député de Terrebonne.

M. Pagé: Que voulez-vous exactement? Vous voulez que tout le monde puisse...

M. Blais: Vous avez parlé d'exemption de la taxe foncière... S'il veut parler tout seul...

M. Pagé: Vous voulez que toute personne qui est en zone verte... Je m'excuse, une dernière question. Dois-je comprendre que vous voulez que toute personne qui est en zone verte puisse contester un règlement municipal? Si c'est cela, je n'ai peut-être pas d'objection. Je ne suis pas convaincu que vos municipalités vont vouloir, cependant.

M. Dufour: Vu que c'est moi qui ai posé la question, je veux savoir...

M. Pagé: Je vous répons.

M. Dufour: ...à partir de quels critères on reconnaît quelqu'un qui a des droits?

M. Pagé: Les critères dans la Loi sur les producteurs.

M. Dufour: Et il y a des raisons assez profondes par rapport à cela. Je disais: Si quelqu'un a une production de 3000 \$, cela lui donne le droit de faire à peu près ce qu'il veut dans sa production... Parce qu'il va même avoir le droit de faire de la pollution. On ne pourra pas le "pogner", là. Il faut s'entendre, il y a des choses rattachées à son statut.

M. Pagé: Non, non. Vous dites qu'il va avoir le droit de faire de la pollution?

M. Dufour: S'il fait de la pollution, on ne pourra pas parler.

M. Pagé: Bien, je m'excuse. Vous n'avez pas lu le projet de loi et vous ne le comprenez pas, monsieur. Dépêchons-nous d'en venir aux articles et on va vous l'expliquer. Ce n'est pas un passeport pour la pollution, ce n'est pas un passeport pour le dérangement, cela. C'est une

protection à laquelle les producteurs ont droit, lorsqu'ils respectent des normes, de se défendre, d'arrêter d'être agressés continuellement par des municipalités et des voisins.

M. Blais: Ce n'est pas la question qui a été posée. C'est à savoir si quelqu'un ne produit pas pour 3000 \$, il n'est pas producteur agricole. Il y aura donc la porte ouverte vers une pollution sans être couvert par la loi. C'est cela qu'il demande comme question.

M. Pagé: C'est non.

M. Blais: Bien non, pas avec cette loi, avec une autre loi.

M. Pagé: Non.

M. Blais: La question qu'il a posée était la suivante: Quelqu'un qui n'a pas 3000 \$ n'est donc pas considéré comme producteur agricole selon cette loi. Donc, toute cette loi ne le concerne pas.

M. Pagé: Non.

M. Blais: Et il dit: Est-ce que ce serait, de cette façon, un passeport à cette personne pour faire la pollution qu'elle veut, vu qu'elle n'est pas touchée par cette loi, si "bonifique" soit-elle.

M. Pagé: La Loi sur l'Environnement s'applique, les directives s'appliquent, les normes de l'environnement s'appliquent.

M. Blais: Bien oui, ce serait une autre loi, à ce moment-là, qui n'a pas... Bien oui. Alors votre réponse de dire: Dépêchez-vous à regarder la loi, ne s'appliquait pas. C'est la seule restriction mentale que j'avais à faire.

J'avais une petite question à vous poser, M. le ministre, si vous me le permettez. Vous parliez tantôt de rembourser... Tous ceux qui ont 3000 \$, sont reconnus comme producteurs agricoles. Est-ce que vous faites l'uniformisation, vous dites, de la définition pour toutes les sociétés d'État et le ministère, pour qu'ils aient tous la même définition? J'en suis, c'est correct. Mais il y avait aussi dans certaines de nos lois ou dans certains de nos critères, pour le droit d'avoir des subventions ou des remboursements de taxe foncière, qu'il fallait que, pour le producteur, ce soit son principal revenu. Je voulais vous demander si, encore aujourd'hui, on va retrouver cela?

Supposons qu'un médecin qui fait 200 000 \$ par année s'achète une ferme et produit pour 5000 \$. Il aura droit à la déduction de la taxe foncière, à tous ces avantages comme si son principal revenu était la ferme. Il y avait, soit au crédit agricole, soit dans d'autres parties, une spécification de cette sorte. Est-ce qu'on garde cela ou si on l'enlève de partout?

M. Pagé: On garde cela.

M. Blais: Même dans cette loi?

M. Pagé: Sauf que dans la Loi sur... Même dans celle-là.

M. Blais: Non, non, je le demande.

M. Pagé: Dans celle-là on ne modifie en rien le statut du producteur agricole, sauf qu'on réfère, pour préciser quelles sont les personnes qui sont sur une ferme, qui auront le droit de se prévaloir du fonds de défense professionnel et du commissaire aviseur, tout simplement. Et la taxation, évidemment, est dans une autre loi. La loi 46 vient aussi introduire *une* notion d'aspirant agriculteur. On autorise un prêt à une personne qui s'engage à faire de l'agriculture sa principale activité. Il y a une période de cinq ans pour ce faire. Il n'y a absolument rien de changé, absolument rien de changé sur le fond.

M. Blais: Merci.

M. Brassard: M. le Président?

Le Président (M. Richard): Oui, M. le député de Lac-Saint-Jean?

M. Brassard: Si je comprends bien, on introduit... Cela n'apparaissait pas à la Loi sur la protection du territoire agricole... Dans la liste des définitions et à la section "interprétation", il n'y avait pas la définition du producteur agricole, cela n'apparaissait pas. Et on l'introduit actuellement pour les raisons suivantes, si j'ai bien compris le ministre. C'est que quand le commissaire aux plaintes aura à intervenir pour tenter un rapprochement ou une conciliation entre une municipalité concernant son règlement municipal....

M. Pagé: ...ou encore deux producteurs dans le cas du recours au fonds de défense.

M. Brassard: ...et un producteur agricole, il faudra savoir si c'est vraiment un producteur agricole et s'il a le droit, par conséquent, de recourir au commissaire aviseur. À ce moment-là, il faut que ce soit un producteur agricole. Si ce n'est pas un producteur agricole, s'il a seulement quelques poules, un cochon et environ 1000 \$ de revenu par année provenant de sa petite production, ce n'est pas un producteur agricole. À ce moment-là, cela ne veut pas dire qu'il n'est pas soumis à la Loi sur la qualité de l'environnement, il est soumis à la Loi sur la qualité de l'environnement et aux règlements, mais il ne pourra pas, étant donné qu'il n'est pas producteur agricole, recourir au commissaire aviseur, d'une part; d'autre part, il ne pourra pas non plus avoir droit à une aide en provenance du fonds d'ac-

tivités agricoles.
(17 h 30)

M. Pagé: Non plus.

M. Brassard: Donc, je comprends que vous introduisiez la notion de producteur agricole et c'est la même définition - vous faites référence à la Loi sur les producteurs agricoles - pour déterminer qui aura droit d'avoir recours au commissaire aux plaintes, d'une part, et qui pourra demander de l'aide, s'il est poursuivi devant les tribunaux, aux fonds d'activités agricoles. C'est pour cela qu'on a besoin de cette définition dans le cadre de la loi 100.

Actuellement, question d'information, il y a combien de producteurs agricoles au Québec, conformément à la définition de la Loi sur les producteurs agricoles, donc de personnes dont le revenu est au moins égal à 3000 \$ et plus?

M. Pagé: 42 000.

M. Brassard: Combien?

M. Pagé: 42 000 producteurs ou productrices agricoles au Québec.

M. Brassard: il y a 42 000 producteurs.

M. Pagé: 42 000, oui.

Une voix: Nommez-les.

M. Pagé: Au Québec.

M. Brassard: Actuellement, au moment où l'on se parle, est-ce que l'ensemble des programmes de toute nature, concernant l'agriculture, du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de l'Office du crédit agricole, de la Régie des assurances... Y a-t-il eu un effort de fait actuellement pour que la même définition soit retenue dans tous les programmes, que ce soit en matière de financement, d'aide financière ou d'assurance-stabilisation?

M. Pagé: On a maintenant une meilleure adaptation du statut de producteur en vertu des lois administrées par le ministère et la loi administrée par l'Office du crédit agricole comme suite du projet de loi 46. Cependant, pour répondre de façon exacte à votre question, je dois vous dire que ce ne sont pas tous les programmes du ministère qui s'adressent à tous les producteurs. Bien non! Un exemple concret: je ne peux pas, en raison du caractère spécial...

M. Brassard: Ce n'est pas toujours... Ce n'est pas la même définition.

M. Pagé: Non, c'est la même définition de base, mais vous savez, il est tout à fait inutile...

M. Brassard: Mais il ne suffit pas de

répondre à la définition pour avoir accès à tous les programmes?

M. Pagé: Non, mais c'est par essence même. Un exemple concret: L'aide aux productions animales concernant les producteurs laitiers, pour s'assurer qu'ils puissent monter à 5500 kilogrammes de gras par année, ne s'applique pas aux producteurs de mie). Même si je disais: Bravo! les producteurs de miel, venez voir mon programme dans le lait, ils vont dire: M. le ministre, on s'excuse, nous autres, cela ne nous concerne pas. De un.

M. Brassard: Non, non, je sais, d'accord.

M. Pagé: Deuxièmement, les programmes de la Régie des assurances agricoles ne s'appliquent pas à tous les producteurs. Les productions sans sol, généralement, ne s'assurent pas pour leur récolte, ils n'en cultivent pas. Les producteurs dont la production n'est pas assurée ne sont pas admissibles au programme d'assurance-stabilisation. Donc, pour être très exact avec vous, il y a 42 000 producteurs; il y a 18 fédérations de production reconnues. La globalité des programmes s'applique à tous les producteurs, mais il n'est pas exact de dire que tous les programmes s'appliquent à tous les producteurs.

M. Brassard: Je suis d'accord avec cela.

M. Pagé: D'accord. C'est tout.

M. Brassard: Je comprends ce que vous dites, mais H est évident que si c'est un programme qui concerne l'industrie laitière, ce sont les producteurs laitiers qui y sont admissibles.

M. Pagé: Il leur est adressé.

M. Brassard: Mais, par contre, un producteur laitier qui ne répondrait pas...

M. Pagé: S'il veut faire du miel, il va pouvoir participer au programme du miel.

M. Brassard: Non, mais un producteur laitier qui ne répondrait pas à la définition du producteur agricole en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles, qui aurait seulement une vache, par exemple, et qui paierait seulement 1500 \$, il ne répondrait pas à la définition.

M. Pagé: Bon, il faut...

M. Brassard: Il ne serait pas admissible au programme concernant l'industrie laitière.

M. Pagé: M. le Président, le problème ne s'est jamais posé. Je présume cependant que la Régie des marchés agricoles du Québec reconnaîtrait le producteur qui a une seule vache comme étant producteur agricole s'il référerait,

premièrement, à la valeur de la vache. Deuxièmement, H référerait à la valeur du lait produit par la vache et, par surcroît, s'H réfère au prix du quota pour cette vache et s'il réfère au beau petit veau qui naît généralement une fois par année, il dépasse déjà les 1500 \$. Je vais vous donner un exemple. Vous savez que dans les oeufs, le quota maximum est de quoi? 40 000 poules par producteur. C'est rendu maintenant 50 000 poules, c'est ça et le prix du quota est de...

M. Houde: 25 \$ ou 26 \$ le gallon.

M. Pagé: Dans les oeufs?

M. Houde: Oui.

M. Pagé: C'est plus que ça.

M. Houde: Dans les oeufs de consommation?

M. Pagé: Les oeufs de consommation.

M. Houde: Il a baissé un petit peu.

M. Pagé: Non, il était à 29 \$ ou 30 \$ au début du mois de décembre. Seulement le quota pour produire des oeufs avec une poule, mettons-le au début du mois à 29 \$, mais j'en ai vu au mois de novembre à 36 \$ demandés par la Fedco. D'abord il faut dire qu'avec un maximum de 50 000 poules, vous pouvez vous imaginer ce que cela vaut le prix d'un quota, c'est une couple de millions de dollars. Une poule, comme vous le savez probablement, produit... Une bonne production, 220 oeufs par année. C'est un oeuf par 30 heures environ, 32 heures. Prenons un producteur qui a seulement 300 poules - ce n'est pas beaucoup 300 poules, c'est une bien petite production - à 220 oeufs par année en moyenne, ça va lui faire 66 000 oeufs, 5500 douzaines. Si, par surcroît, il les vend en demi-douzaines où c'est plus élevé à 1,05 \$, il a dépassé depuis bien longtemps le cap des 3000 \$. On pourrait faire le tour des productions comme ça.

M. Brassard: Si je comprends bien dans ce cas-là, parce que si je me souviens bien, la Loi sur les producteurs agricoles, ça concerne beaucoup l'organisation syndicale, n'est-ce pas, M. le ministre?

Une voix: Le député de Berthier nous...

M. Brassard: C'est vrai que M. le député de Berthier s'y connaît sans doute dans cette production.

M. Pagé: Il était dans les oeufs et le poulet, l'honorable député. Dans les omelettes!

M. Brassard: On serait heureux de l'entendre. Je reviens à ma question, M. le Prési-

dent, et je la pose au ministre. Je comprends bien que la Loi sur les producteurs agricoles a une grande importance et une grande incidence sur le plan de l'organisation syndicale, et c'est pour cette raison que la définition du producteur agricole est très minimale parce que c'est la formule Rand pour l'UPA.

M. Dufour: Il n'écoute pas.

M. Brassard: Il n'écoute pas, le ministre, n'est-ce pas?

M. Pagé: Je m'excuse, M. le Président. J'ai été un peu dérangé, c'est que le député de Berthier...

M. Dufour: On peut suspendre.

M. Pagé: ...qui est un producteur agricole dans les oeufs dit: Je suis surpris...

M. Brassard: Non, mais... Entendons-nous. Je suis convaincu que le...

M. Pagé: M. le Président, le député de Berthier m'a dit: Je suis surpris de voir un jeune avocat connaître autant la production des oeufs.

M. Brassard: Laissons-le lui-même le dire.

M. Dufour: C'est parce que c'est un jeune coq.

M. Pagé: Il me disait que ses poules étaient plus productrices. Je comprends parce que le député...

M. Dufour: C'est parce que le ministre se prend pour un jeune coq.

M. Pagé: J'ai déjà eu l'occasion de le démontrer.

M. Brassard: Est-ce que vous confirmez les propos du ministre, M. le député de Berthier?

M. Houde: Tout ce que je peux vous dire, c'est que le ministre compte assez vite et il sait où il s'en va. Dans l'agriculture, il s'y connaît.

M. Pagé: Sauf que ses poules étaient plus productrices.

M. Houde: Oui.

M. Pagé: Ses poules étaient à 270 oeufs.

M. Houde: Quand les agriculteurs disent qu'on a un bon ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, c'est vrai.

M. Dufour: Vous avez remarqué qu'il a parlé de 5500 douzaines et s'il vend ça à la demi-

douzaine, il n'a pas dit que ça faisait 11 000 \$.

M. Pagé: 5500 douzaines avec 300 poules.

M. Dufour: Vous avez dit: Cela fait 5500 douzaines. S'il vend ça en demi-douzaine, ça fait plus. Vous auriez pu dire 11 000 \$.

M. Pagé: Ah vous êtes fort! Non, 300 poules, ça va donner à peu près 5500 douzaines par année.

M. Dufour: On va impressionner. On va apprendre des chiffres par cœur pour impressionner le député de Berthier.

M. Brassard: Est-ce que le ministre a appris ça par cœur et il dit ça dans ses discours pour impressionner la galerie?

M. Pagé: Non, ne vous en faites pas.

M. Brassard: Non.

M. Dufour: Cela pourrait être ça.

M. Pagé: Venez faire un tour dans une exposition agricole avec moi, vous allez voir que j'ai assimilé vite, et j'adore cela à part ça.

M. Brassard: Cela paraît, je le concède, que le ministre manifeste beaucoup d'intérêt et parfois même de la passion pour - et avec raison, je l'en félicite - le monde agricole, la production agricole, pour l'économie agricole au Québec. On a, à l'occasion du projet de loi 98, entre autres, je pense, sur les courses de chevaux, discuté, et j'ai trouvé ça extrêmement intéressant, sur le monde du cheval, le monde des courses. J'ai trouvé ça intéressant. J'ai constaté avec plaisir que le ministre mettait même parfois de la passion dans ses propos. Je le reconnais.

Je reviens à la Loi sur les producteurs agricoles et je voudrais bien...

M. Pagé: Si vous restez sur le cheval, vous savez que c'est un des animaux les plus nobles.

M. Brassard: Oui, une belle conquête de l'homme.

M. Pagé: La démocratie dans le monde s'est gagnée grâce au cheval.

M. Brassard: Le cheval et le chien sont les deux animaux, je pense, les plus amicaux à l'égard de l'être humain.

Le Président (M. Richard): Je ne voudrais pas passer pour un déplaisant, mais revenons à l'article 1.

M. Brassard: Je reviens sur la définition du

producteur agricole. Pourquoi avoir une définition si minimale? Vous me corrigerez si j'ai tort, mais je pense que la Loi sur les producteurs agricoles concerne, au premier chef, l'organisation syndicale qui s'appelle l'Union des producteurs agricoles et comme au Québec c'est un régime syndical fermé, ce qu'on pourrait appeler l'atelier fermé, en ce sens qu'il y a une seule organisation syndicale - c'est l'équivalent de la formule Rand qu'on retrouve dans les milieux syndicaux des travailleurs et des ouvriers - en ce sens que tout producteur agricole est tenu de verser sa cotisation à l'UPA.

M. Pagé: Oui.

M. Brassard: Forcément, si vous modifiez la Loi sur les producteurs agricoles, par exemple pour que désormais ce soit non pas 3000 \$ qui soit le plancher mais 10 000 \$, sur les 42 000 il y en a un certain nombre qui vont décoller.

M. Pagé: Un certain nombre, probablement 4000.

M. Brassard: Cela veut dire 4000 adhérents de moins pour l'UPA, on se comprend bien. C'est pour cette raison que la définition du producteur agricole dans la loi est si minimale, en termes de définition.

M. Pagé: C'est ça.

M. Brassard: Et on la reprend. Vous n'avez pas le choix de la reprendre ou est-ce que vous aviez le choix d'en prendre une autre? Avez-vous envisagé d'en prendre une autre, concernant la Loi sur la protection du territoire agricole?

M. Pagé: La seule autre que nous pouvions prendre, c'était la notion de... On aurait pu prendre différentes notions mais, à défaut de prendre celle qui s'applique sur une base générale pour identifier un producteur agricole dans la Loi sur les producteurs agricoles, là où il faut définir qui doit payer sa contribution, auquel le gouvernement doit adresser une carte, certaines exemptions et remboursements, la seule autre que nous aurions pu prendre, c'est celle qui était contenue dans le projet de loi antérieurement, c'est-à-dire "la personne dont la principale activité est l'agriculture". Cette notion est vague, générale, je ne suis pas convaincu... mais je suis prêt à la prendre si vous le voulez.

M. Brassard: Qui était dans l'ancien projet de loi?

M. Pagé: C'est-à-dire que dans le projet de loi, vous savez que dans la loi actuelle...

M. Brassard: Dans la loi actuelle?

M. Pagé: ...à l'article 40, on réfère à qui a

un droit, qui peut construire, c'est une personne dont la principale activité est l'agriculture. C'est beaucoup plus large que la notion de 3000 \$. Cela veut dire "toute personne dont la principale activité est..."

M. Brassard: C'est-à-dire que vous élevez le seuil pas mal, non?

M. Pagé: Non, on le diminue.

M. Brassard: Dont la principale occupation...

M. Pagé: Je vais vous donner un exemple: M. le député de Lac-Saint-Jean et moi, nous quittons la politique demain matin. Je décide que je rentre dans ma terre portneuvienne, je m'y installe, je garde une cage de lapins, je garde trois truies, je n'ai aucun plancher, je peux personnellement recourir au fonds de défense professionnel si la municipalité de Saint-Basile village ou Saint-Basile paroisse, qui est ma municipalité, décide de dire: Michel Pagé, on t'aime bien, mais tes mardis petits cochons, on ne les aime pas. Si vous voulez cette définition, je suis prêt à la prendre demain matin. Mais dites-vous bien qu'il est possible qu'en plus d'avoir des lettres de gens du monde municipal demain qui viennent revoir celles qu'ils vous ont envoyées, qu'ils vous en envoient une autre après-demain, parce que ces gens changent d'idée régulièrement, cela va de soi, pour vous dire: Aïe! que venez-vous de faire, n'importe qui dans la municipalité? Par exemple, tous les retraités de la municipalité dans le monde agricole qui garderont quelques lapins, quelques poules pour l'autre, pourront dire: C'est ma principale activité, et ce sera vrai. Alors si c'est un amendement, je l'accepte tout de suite.

M. Brassard: Non, quand on aura des amendements, M. le Président, on les déposera...

M. Pagé: Vous me donnez peut-être l'idée d'en présenter un.
(17 h 45)

M. Brassard: ...normalement, en vertu de nos règles. Ce n'est pas un amendement, on cherche à identifier les motifs du ministre concernant l'article 1. Cela m'apparaît tout à fait légitime. Ce n'est pas parce qu'on a des amendements, c'est parce qu'on cherche à savoir pourquoi, véritablement, il a retenu la définition de la Loi sur les producteurs agricoles qu'il a introduite à l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole. On veut savoir. Il nous explique des choses, on finit par comprendre pourquoi, mais la loi actuelle et la définition actuelle... Est-ce qu'il s'est posé des problèmes avec la définition actuelle?

M. Pagé: Laquelle? Celle contenue dans la loi 90?

M. Brassard: La définition de la loi actuelle.

M. Pagé: C'est dans un autre but. Vous savez que la loi 900 réfère à des droits pour l'usage d'un sol. On ajoute tout un chapitre qui réfère aux droits pour le producteur de produire en paix sur ce sol. Il faut donc en venir à une définition différente. Jusqu'à maintenant, cela ne causait pas de problème. Comme ça ne cause pas de problème, si vous êtes prêt à déposer un amendement pour modifier l'article 1 et diminuer le plancher, même si cela agresse le monde municipal, je suis prêt à l'adopter, c'est tout.

M. Brassard: Le ministre comprend mal notre façon de procéder. On veut légiférer sérieusement...

M. Pagé: Nous aussi.

M. Brassard: ...et savoir sur quoi on vote et pourquoi on vote.

M. Pagé: Bien, on vous répond.

M. Brassard: Oui, mais arrêtez de faire de la provocation.

M. Pagé: Avec qui?

M. Brassard: Avec nous.

M. Pagé: Je ne vous provoque pas, vous savez.

M. Brassard: Dire: Vous avez un amendement, vous avez un amendement. Quand on aura des amendements, M. le ministre, on vous les déposera, on ne sera pas gênés.

M. Pagé: Bon, parfait.

M. Brassard: Quand on aura des amendements, on vous les déposera. On en a plusieurs, mais là on n'en a pas d'amendement.

M. Pagé: Bon, parfait, passons à l'article 2.

M. Brassard: C'est l'article 1 et on cherche à savoir pourquoi. Là, à mesure qu'on discute, on comprend les motifs pour lesquels vous avez décidé de recourir à la définition de la Loi sur les producteurs agricoles. Quand je vous pose la question à savoir pourquoi vous n'avez pas envisagé d'autre solution, vous me répondez que, dans le cas de la définition de la loi actuelle, ça pouvait aller parce que cela concernait la construction sur un lot, le droit de construire et que cela pouvait aller. Mais, à partir du moment où vous introduisez du droit nouveau dans la loi, et le fonds d'aide, c'est du droit nouveau, le commissaire aviseur, c'est du droit nouveau.

M. Pagé: C'est cela.

M. Brassard: Bon. À partir du moment où vous introduisez du droit nouveau dans la loi, vous avez besoin d'une définition plus précise, plus claire et sans ambiguïté de ce qu'est un producteur agricole. Pour ce faire, vous avez recours, je ne dis pas que je suis en désaccord avec ça, bien au contraire, vous avez recours à celle qu'on retrouve dans la Loi sur les producteurs agricoles...

M. Pagé: C'est cela.

M. Brassard: ...qui est une définition, cependant, il faut en convenir, minimale, minimale pour des raisons syndicales. Admettons-le et reconnaissons-le. C'est ce que je dis, je ne dis pas plus que ça. Je cherche à comprendre pourquoi. Et là, vous me dites les raisons et je les trouve acceptables et je trouve que si, oui, vous introduisez du droit nouveau, vous avez besoin d'une définition plus précise du producteur agricole. Il est évident que si le projet de loi 100, cependant, ne faisait que des modifications même majeures à la question du zonage agricole, je pense que la définition de l'article 40 de la loi actuelle serait suffisante.

M. Pagé: Oui, d'accord.

M. Brassard: C'est cela? Mais à partir du moment où vous introduisez du droit nouveau concernant les plaintes ou ce qu'on a appelé...

M. Pagé: Le fonds de défense.

M. Brassard: ...le droit de produire, même si on ne retrouve pas cette expression dans le projet de loi, on se comprend, à partir de ce moment-là, vous avez besoin d'une définition plus claire et plus précise du producteur agricole. C'est très bien.

M. Pagé: C'est ça. Vous comprenez très bien.

Le Président (M. Richard): Si vous le permettez, M. le député de Saint-Hyacinthe voulait intervenir sur l'article 1.

M. Messier: Il s'agit d'une question d'interprétation. Dans cette notion de producteur agricole, est-ce qu'il y a obligation d'être membre en règle de l'Union des producteurs agricoles?

M. Pagé: Non. Il faut cependant que toute personne... Si on réfère à la Loi sur les producteurs agricoles, toute personne qui met en marché pour 3000 \$ et plus de revenus agricoles par année, qui met en marché des produits agricoles pour cette somme, qui s'identifie comme ayant le statut de producteur agricole doit payer

sa contribution à l'Union des producteurs agricoles du Québec. Pour l'heure, c'est l'Union des producteurs agricoles qui est l'association accréditée. Il n'est pas obligé d'être membre, mais il doit payer. Vous savez, je connais des producteurs assez connus, Us ont actuellement des causes pendantes devant les tribunaux, qui n'ont pas payé depuis dix ou douze ans et qui mettent en marché pour plusieurs centaines de milliers de dollars par année.

M. Brassard: Par l'UPA?

M. Pagé: Ils sont poursuivis par l'Union des producteurs agricoles en vertu de la loi, et ce recours s'adresse à la Régie des marchés agricoles du Québec.

M. Messier: Donc, le ministère de l'Agriculture ne voudra pas exclure ces producteurs qui contestent ouvertement. J'en ai plusieurs dans mon comté qui contestent...

M. Pagé: Qui contestent qui?

M. Messier: ...l'UPA. Ils contestent l'UPA, leur non-adhésion...

M. Pagé: Ils ne sont pas en règle avec l'UPA.

M. Brassard: Non, non, ils ne sont pas en règle avec l'UPA.

M. Pagé: S'ils ne sont pas en règle, la loi prévoit un mécanisme de règlement de tel litige et tel litige doit être adressé à la Régie des marchés agricoles.

M. Brassard: Cela ne les exclut pas...

M. Pagé: Non, non.

M. Brassard: Cela veut dire que, si un producteur agricole recourt au commissaire aviseur, c'est ce dernier qui va vérifier s'il répond à la définition du producteur agricole. C'est le commissaire aviseur?

M. Pagé: C'est-à-dire que le ministère adresse une carte...

M. Brassard: Ah! il est détenteur d'une carte.

M. Pagé: Il a une carte du ministère et il a une carte de l'Union des producteurs agricoles. Il arrive - ce ne sont pas des milliers, là - que quelques personnes ou entreprises au Québec ont une carte du ministère, parce que, effectivement, elles ne produisent pas plus de 3000 \$, elles ne sont pas membres de l'Union des producteurs agricoles et, par surcroît, elles ne paient pas leur cotisation de 155 \$ par année à l'Union des

producteurs agricoles.

Le Président (M. Richard): M. le député de Saint-Hyacinthe.

M. Messier: Est-ce que le producteur agricole doit faire la preuve qu'il est effectivement un producteur, donc produire sa carte?

M. Pagé: Cela va lui être demandé. Je présume qu'au début de sa plainte, H va valider le statut sur lequel il s'appuie. Comme dans toute requête, cause ou poursuite qu'on adresse, on a toujours, dans les premiers éléments de référence au plaignant, avant de passer aux motifs de la plainte ou du recours, généralement, dans la déclaration, on identifie très clairement pourquoi on a accès au recours et en vertu de quoi.

M. Messier: Mais, dans le cas du producteur qui n'est plus détenteur de sa carte, qui aurait déchiré sa carte de producteur agricole, ou sa carte... parce que la carte est quand même produite par l'Union des producteurs agricoles.

M. Pagé: Il y a deux cartes: une carte de membre de l'Union des producteurs agricoles et une carte de producteur agricole...

M. Messier: Émise par le ministère.

M. Pagé: ...émise par le ministère.

M. Messier: Et c'est sur cette carte que le...

M. Pagé: Oui.

M. Messier: D'accord, parfait.

M. Pagé: Sur l'une ou l'autre, parce que l'une valide l'autre ou, en fait, elles sont complémentaires; elles ne s'excluent pas. L'une ou l'autre, tout simplement. Sy l'a perdue, il écrit au ministère et on lui en envoie une autre.

Le Président (M. Richard): Autres questions sur l'article 1 ou si on considère qu'y est adopté?

M. Dufour: Je voulais intervenir juste pour dire que je n'étais pas si loin de la vérité ou de l'exactitude concernant le projet de loi. Je l'avais bien lu. J'avais compris. Peut-être que, quand je disais pollueur-payeur, on y reviendra lors de l'étude article par article, ce que j'avais bien compris c'est que le statut de producteur agricole donne des droits à un individu et ces droits, qui sont à l'intérieur de la loi, peuvent occasionner des coûts indirects. Il est entendu que si le producteur se croit lésé et qu'il estime... Si on regarde les plaintes, la municipalité aura à se défendre quelque part ou bien sera obligée de faire ta preuve. Donc, il y a des coûts

indirects qui deviennent des coûts directs. C'est en ce sens que ma question était à l'effet que 3000 \$, je trouvais que ce n'était pas beaucoup. Si le ministre est convaincu que c'est beaucoup et que c'est correct, il l'a étudié, j'espère à ce moment-là qu'il répond à des attentes et à des critères bien définis. Moi, je peux vous dire que 3000 \$, je ne trouve pas ça beaucoup, mais un autre peut bien me dire: Non, non, c'est parce que vous n'êtes pas familier avec ce monde-là, 3000 \$, ça peut être beaucoup.

Je n'ai pas plus d'objection de base, mais je sais, par exemple... Vous ne pouvez pas ignorer que la loi donnait à ces gens certains droits qu'ils n'avaient pas et je suis même surpris que les municipalités n'aient pas réagi par rapport à ça. Il est évident que, s'ils avaient pu se présenter ici, on leur aurait posé la question. Peut-être nous auraient-ils répondu: Bien, là, on n'y a pas pensé. Ou bien: On trouve que c'est correct. Cela aurait pu être une autre facette de toutes les consultations qu'on a demandées. Ils auraient pu venir nous dire: Oui, on est d'accord. Ou: Non, on n'est pas d'accord. Je trouve que ça ne nous cause pas de problème. Il faut dire aussi qu'il y a des municipalités qui sont largement rurales, qui connaissent ça bien mieux que nous autres, en tout cas, que moi. Je n'ai pas de fausse honte à admettre ça. Dans une ville comme celle où j'ai été maire, l'agriculture était importante, mais ce n'était pas là la grosse source de taxation. Ils paient leur juste part, j'en suis convaincu, mais ce n'est pas l'activité principale de la municipalité, c'est plutôt une ville à caractère industriel. C'est complémentaire comme pour tout le reste.

Donc, c'était là le sens de ma question. Je pense qu'on l'a bien trituré; on a posé suffisamment de questions pour comprendre la portée de l'article et, en même temps, voir les explications qui nous ont été données et prendre une décision.

Le Président (M. Richard): L'article 1 est donc adopté?

M. Brassard: Adopté, M. le Président.

Le Président (M. Richard): J'appelle donc l'article 2.

M. Pagé: L'article 2 parle par lui-même, M. le Président. Étant donné que nous établissons maintenant... Nous introduisons deux notions. La première réfère au fait qu'à compter de la mise en application de la loi, un commissaire pourra agir seul pour prendre une décision à la Commission de protection du territoire agricole. Si on conjugue cet élément avec le fait qu'il y a maintenant un tribunal d'appel qui va être mis en oeuvre en matière de protection du territoire agricole, la création de ce tribunal vient sécuriser les décisions ou l'aspect jurisprudentiel des décisions à être rendues par la commission. C'est définitif qu'il va se dégager une jurisprudence.

C'est définitif, entre guillemets, qu'une discipline en ce qui concerne la commission est susceptible de s'instaurer, étant donné que le nombre de commissaires ne sera plus requis à deux mais bien à un seul. Pourquoi? Ce n'est pas compliqué. Premièrement, cela présentait des problèmes notamment en ce qui concerne les régions. Deuxièmement, dans certains cas - je crois que mon président peut en témoigner - cette situation était tout à fait discutable parce qu'il arrivait parfois, pour ne pas dire peut-être un peu plus que parfois et un peu moins que souvent, que c'était une seule personne finalement qui agissait, qui prenait tout le délibéré à son compte, qui prenait l'analyse. Pendant que cet honorable commissaire travaillait, par un beau vendredi après-midi du mois de juin ou un beau vendredi matin du mois de juin, il pouvait arriver que son collègue qui avait entendu la cause pouvait vaquer à d'autres occupations plus agréables par un beau vendredi du mois de juin. Cela créait une certaine dynamique plus ou moins motivante pour les troupes. Alors, partant de là, j'ai accepté les recommandations qui m'ont été faites, entre autres, par mon président, en ce sens que la loi prévoit à l'avenir un seul commissaire pour juger, pour décider en première instance, en gardant bien à l'esprit, toutefois, qu'en ce qui concerne l'appel, toutes ces décisions, parce que le tribunal d'appel pourrait entendre une véritable cause, comme on dit, de novo, le tribunal d'appel sera là pour régulariser, pour discipliner, pour corriger et pour revoir une décision. C'est ce qui explique qu'à compter de son adoption, au lieu d'avoir seize commissaires, la présence de dix commissaires seulement sera requise. Plutôt que d'avoir cinq vice-présidents, la présence de deux vice-présidents seulement sera requise.

Une voix: Je ne suis pas convaincu. M. le Président.

Le Président (M. Richard): Si vous me le permettez, il y a un petit détail technique du document qu'on m'avait adressé et que j'ai déposé aux membres de la commission tout à l'heure. Dans la lettre de M. Camille Rouillard, président de l'UMQ et Roger Nicolet, président de l'UMRCQ, au dernier paragraphe...

M. Pagé: Est-ce que vous pouvez m'en donner une copie, M. le Président?

Le Président (M. Richard): Oui. Ils avaient écrit dans les documents que vous avez reçus...

M. Pagé: J'ai déjà disposé de la mienne.

Le Président (M. Richard): ..."dérisoire" et le vrai mot qu'on aurait voulu écrire est "illusoire". Ce n'est pas tout à fait la même signification.

M. Brassard: Effectivement.

M. Dufour: Les deux sont synonymes.

M. Brassard: Pas tout à fait mais, disons, enfin.

Le Président (M. Richard): Peut-être redistribuer aux membres de la commission...

M. Dufour: La correction.

Une voix: Oui.

Le Président (M. Richard): D'une façon cette fois-ci illusoire.

M. Pagé: M. le Président, dans un commentaire préalable tout à l'heure, je vous avais indiqué que J'anticipais déjà des corrections de la part des municipalités à leur texte d'ici demain...

Le Président (M. Richard): Oui.

M. Pagé: ...et c'est venu plus rapidement.

Le Président (M. Richard): Déjà, vous avez...

M. Pagé: Cela démontre que je connais bien le monde municipal.

Le Président (M. Richard): ...eu un excès de rapidité, M. le ministre.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Brassard: M. le Président, étant donné que j'aurais des commentaires pas mal plus longs que la minute qu'il me reste sur l'article 2, je pense qu'on...

M. Pagé: Cela aurait pu être la minute de vérité.

M. Brassard: Sûrement pas.

Le Président (M. Richard): Puisque vous semblez d'accord de part et d'autre...

M. Pagé: Demain, 10 heures, on va...

Le Président (M. Richard): ...je vous souhaite une bonne fin de soirée et j'ajourne donc sine die.

(Fin de la séance à 18 heures)